

6211-08-013

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JEAN PARÉ, Président
 Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT
DE NICKEL DE DUMONT À LAUNAY
PAR ROYAL NICKEL CORPORATION**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 juin 2014 à 19 h
Salle municipale de Launay
843, rue des Pionniers
Launay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 JUIN 2014	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
 Municipalité de Launay	
M. Rémi Gilbert et Mme Valérie Normand.....	2
Comité de vigilance de Malartic	
Mme Nicole Kirouac et M. Jacques Saucier	14
Conseil central d’Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec	
M. Donald Rheault et Mme Isabelle Ménard	29
Action boréale de l’Abitibi-Témiscamingue	
M. Henri Jacob	39
Municipalité d’Amos	
M. Ulric Chérubin, maire et Mme Maryse Thibault.....	50
SUSPENSION DE LA SÉANCE	
REPRISE DE LA SÉANCE	
Conférence régionale des élus d’Abitibi-Témiscamingue	
M. Jean-Maurice Matte et m. Jean-François Turcotte	59
Complexe hôtelier Atmosphère	
Jean-Pierre Frigon	73
Fédération des Chambres de commerce du Québec	
M. François-William Simard.....	79
Mme Anita Larochelle, mairesse de Trécesson	89
 RECTIFICATION	
M. Pierre-Philippe Dupont.....	88
 MOT DE LA FIN	 89
 AJOURNEMENT	

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN PARÉ, président :

5

Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre place, on va commencer.

Alors, bonsoir et de nouveau bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay*.

10

Je vous rappelle brièvement les grandes lignes du déroulement, il y en a un bon nombre d'entre vous qui étiez ici cet après-midi. Alors, j'appellerai dans l'ordre d'inscription, les personnes qui se sont inscrites et je les inviterai à venir présenter devant ma collègue, Madame Drapeau et moi, l'essentiel de leur mémoire, dans le cas des personnes qui nous ont envoyé un mémoire écrit ou encore de faire une présentation verbale.

15

Dans les deux cas, vous avez 10 minutes pour faire votre présentation de façon à donner à la commission le temps de vous poser des questions et on consacre environ une vingtaine de minutes par intervention.

20

J'ajoute que les séances sont enregistrées et, même si la sténographe n'est pas présente avec nous, elle fera les transcriptions et donnera valeur officielle donc à nos échanges, à partir de l'enregistrement audio et cet enregistrement-là deviendra disponible sur le site du BAPE quelque part la semaine prochaine.

25

Dernière chose, peut-être, c'est qu'avant la fin de la soirée, je demanderai soit au promoteur, à des personnes-ressources ou à d'autres participants, s'ils veulent exercer un droit de rectification.

30

En deux mots, le droit de rectification, c'est une courte intervention pour venir corriger un fait objectif, comme un chiffre, une donnée quantitative, qui aurait pu être énoncée et c'est quelque chose qui s'exerce avec circonspection, ce n'est surtout pas une occasion pour lancer le débat.

35

Donc, je vous rappelle d'ailleurs que vous avez pu poser vos questions en première partie, à la mi-mai, et que cette fois-ci est consacrée vraiment à recevoir les commentaires et les opinions des citoyens et à permettre à la commission d'échanger avec vous.

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
RÉMI GILBERT, MAIRE DE LAUNAY**

45 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'accueille en premier lieu, au nom de la municipalité du Canton de Launay, Monsieur Rémi Gilbert, le maire. Bonsoir, Monsieur le maire.

50 **M. RÉMI GILBERT :**

Bonsoir, Monsieur, Madame.

LE PRÉSIDENT :

55

Et je vous dirais qu'on est heureux de vous accueillir, parce que depuis le temps qu'on parle de Launay, de voir les gens qui sont aux commandes de la municipalité, ça nous fait plaisir. Alors, vous nous avez déjà envoyé un mémoire.

60 **M. RÉMI GILBERT :**

Un court mémoire, oui.

LE PRÉSIDENT :

65

Je vous laisse nous le présenter.

M. RÉMI GILBERT :

70

Dans un premier temps, je voudrais vous remercier d'abord de tenir la deuxième séance du BAPE ici, c'est une marque de respect qui est très appréciée par nos citoyens.

Alors, c'est un court mémoire que je vais vous lire, c'est à peine deux pages, là.

75

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

80

Merci, Monsieur le maire. Je profite du fait qu'à l'occasion de cette audience on ait pu avoir d'autres documents de votre municipalité. Vous avez, par exemple, un plan d'urbanisme, en fait un document en cours d'élaboration, vous avez également produit, l'an dernier, deux

documents qui mettaient en relief la question de l'accueil et de la rétention des résidents puis un autre aussi sur, éventuellement, l'obtention d'un contrat de territoire.

85 Ça, je rattache ça au fait que vous avez dit vous-même que vous étiez en ce moment une municipalité dévitalisée. Si je reviens au plan d'urbanisme, de quelle manière l'aménagement de votre territoire, par l'aménagement de votre territoire, vous avez l'intention de répondre aux défis de la venue de Dumont?

90 Bon, ça c'est une mine qui s'installe, évidemment, sur le territoire même d'exploitation, vous n'interviendrez pas directement, mais vous évoquez la possibilité qu'il y ait une croissance de la population, qu'il y ait des services additionnels ou des commerces qui doivent s'installer. De quelle manière votre plan d'urbanisme prévoit répondre à ça?

95 **M. RÉMI GILBERT :**

 Bon, disons qu'actuellement, on travaille pour l'avenir, sans vraiment tenir compte du fait qu'il y a une mine possible qui va ouvrir, on le souhaite, mais il est sûr qu'on ne dépense pas des sous du budget actuel pour des projets hypothétiques.

100 Par contre, on prépare quand même certains lotissements, de nouveaux terrains. On est actuellement en comité avec le ministère, le MAMROT et le MRN, où ils nous ont délégué des fonctionnaires et on se réunit régulièrement sur un comité où on travaille pour modifier ou agrandir le périmètre urbain. Et hier encore, on a été en réunion une partie de la journée là-dessus.

110 Alors, on a certains lotissements, des terrains avec des attraits particuliers, ça ne donne rien si on met des terrains soixante par cent (60 x 100), les gens vont se bâtir plus près des services, alors on veut quelque chose d'attractif. Nous, on a, presque en plein centre-ville, un lot 30 qui est zoné vert, qui va toujours rester un parc, sur lequel il y a un petit lac, et cetera, alors on veut en faire un parc, mais tout près, on veut un lotissement où les gens pourront se construire.

115 Et un peu partout, dans la municipalité, si on fait le tour, actuellement, il y a près de cinquante (50) emplacements où les gens pourraient se construire. Mais ce n'est pas des grands terrains, il y a des modifications à apporter, alors de là le comité qui est du ministère, là. On travaille pour, d'ici la prochaine réunion, dans un mois, on devrait avoir des résultats assez positifs pour qu'on puisse faire des résolutions avec le Conseil municipal pour faire des demandes officielles au ministère des Ressources naturelles.

120

LE PRÉSIDENT :

125 Est-ce que la localisation de ces terrains-là ou éventuellement la décision de les développer tient compte de la venue potentielle de la mine? Je veux dire par là, entre localiser puis le développement, admettons, plus près ou plus loin du projet, est-ce que ça rentre en ligne de compte?

130 **M. RÉMI GILBERT :**

135 Non en fait, le périmètre urbain actuel, c'est la municipalité de Launay où il y a des espaces. Il n'est pas possible d'aller au nord, il y a des milieux humides, et cetera. On ne veut pas non plus s'approcher de la mine qui est quand même, contrairement à ce que j'ai entendu aujourd'hui, qui est quand même à cinq, six kilomètres (5-6 km) du village et non pas un point cinq kilomètre (1,5 km), c'est quand même assez loin, et donc on doit demeurer quand même assez loin de l'exploitation du gisement pour la tranquillité. Alors, c'est pour ça que le projet, le périmètre urbain qu'on développe est au sud du village, ici, à Launay, donc on s'éloigne un petit peu du gisement, davantage, pour la tranquillité des gens.

140 **LE PRÉSIDENT :**

145 Très bien. Sur l'entente d'un contrat de territoire, quelque chose que je vois dans un document qui a été adressé à deux ministres l'an dernier, et on sait que le ministère des Affaires municipales, il y quelques années, a changé son appellation pour inclure justement la notion d'occupation du territoire, quelles seraient vos attentes là-dessus, est-ce que c'est une forme particulière d'aide que vous attendez du gouvernement?

150 **M. RÉMI GILBERT :**

Bien, c'est-à-dire qu'au départ, l'an passé, il y a un comité de citoyens, ici, à Launay, assez actif, qui a fait signer une pétition et nous, la municipalité, on a présenté un mémoire, ce qui a donné comme résultat, c'est que les deux ministres ont demandé à leurs fonctionnaires de réunir la municipalité, avec la municipalité pour travailler là-dessus.

155 Alors dans nos demandes, il y avait, entre autres, quelques lots boisés au ministère des Ressources naturelles et, évidemment, une partie du lot 30 qui est zoné vert, pour modifier dans le périmètre urbain. Il y a des choses où le ministère des Ressources naturelles a des ouvertures, par contre, pour céder des terres boisées, pour l'instant, il n'y a pas d'ouverture.

160 Nous, ce qu'on voulait, en fait, c'est qu'il y a quelques citoyens qui ont leur territoire de chasse actuellement sur le futur site minier et on voulait leur donner la possibilité de se réinstaller à Launay, dans un secteur boisé, leur secteur de chasse, donc au moment où on se parle, on n'a pas d'ouverture du ministère à ce niveau-là.

165 Par contre, aux autres niveaux, au niveau du paramètre urbain, il y a une très belle
ouverture du MAMROT pour pas juste déplacer, mais agrandir le périmètre urbain, ce qui nous
donnerait beaucoup de possibilités.

LE PRÉSIDENT :

170 Très bien. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

175 Oui, bonsoir! J'ai différentes questions qui se rapportent un petit peu plus directement au
mémoire.

M. RÉMI GILBERT :

180 Je m'excuse, j'ai ici à côté de moi, Valérie Normand, la directrice générale.

LA COMMISSAIRE :

185 Bonjour, bienvenue. Vous faites référence, donc dans le mémoire entre autres, au fait que
vous demandez soit des garanties, des formes de, comment je pourrais dire, contributions,
encadrement de la part soit du promoteur, principalement, quelles sont vos attentes par rapport
à ça? Que ça soit au niveau des garanties, oui, c'est certain qu'il va y avoir une contribution au
niveau de la taxe, d'une forme de taxation, mais outre cela? Quand vous dites, par exemple, au
niveau de la qualité de l'air, vous voulez des garanties, au niveau de l'eau, vous souhaitez être
rassurés, comment, quel genre de demande vous avez formulée à cet effet-là?

190 **M. RÉMI GILBERT :**

195 Bien, d'une façon générale avec nos discussions avec Royal Nickel, on nous a toujours
dit : « Arrivez-nous avec des projets structurants et nous serons de la partie. » Alors, quand il y
aura des problèmes à ce niveau-là, au niveau de l'air, au niveau de l'eau, on aura des solutions
à proposer et on fera une présentation, la présentation nécessaire et je pense que, comme
depuis quelques années, on aura la participation de Royal Nickel.

LA COMMISSAIRE :

200 O.K. Donc, c'est avec eux que vous allez travailler les solutions s'il survient des
problématiques?

205 **M. RÉMI GILBERT :**

Absolument, oui. Comme on fait depuis quelques années.

LA COMMISSAIRE :

210 O.K. Lorsqu'il y a eu, parce que la scierie, c'est ça, il y avait une scierie donc qui a fermé il y a quelques années, quel a été l'impact ici au niveau du milieu? On pose la question parce que, évidemment, la mine va avoir une vie et éventuellement, l'exploitation va se terminer. Donc, vous avez une certaine expérience d'une industrie qui termine sa durée de vie, alors qu'est-ce
215 que vous avez tiré de l'expérience de la scierie qui pourrait vous aider ou vous éclairer relativement au projet de la mine?

M. RÉMI GILBERT :

220 Je demanderais peut-être à madame Normand de répondre, parce que ça fait deux ans et demi, trois ans et demi que je suis en poste et lors de la fermeture, je n'étais pas là. Alors, je ne serais pas très au fait pour répondre.

LA COMMISSAIRE :

225 O.K.

LE PRÉSIDENT :

230 Madame Normand, donc?

Mme VALÉRIE NORMAND :

235 Donc, lorsque la fermeture d'usine a eu lieu en avril 2007, la principale perte qu'on a eue est financière. Lorsqu'une entreprise ferme, souvent, on n'a pas de préavis, donc ils ferment puis c'est comme ça, ça finit là. Donc, au niveau du budget, je dirais que c'est ce qui a été vraiment le plus difficile.

240 Pour ce qui est des travailleurs, les gens se sont en allés travailler un peu ailleurs, donc ça, ça n'a pas été vraiment une problématique au niveau de Launay, on n'a pas vu les maisons, des pancartes à vendre ou des choses comme ça. La vraie problématique qu'on a eue, je dirais, c'est au niveau du budget, la perte financière qu'on a eue et le peu de préparation qu'on avait lorsque ça a fermé.

245 Ensuite de ça, il y a au niveau environnemental, parce qu'une usine doit décontaminer,
faire des tests, doit prendre des engagements, encore aujourd'hui, on a un tas d'écorce qui
devrait être décontaminée depuis au moins trois ans, ce n'est pas fait encore. Donc, on est en
démarche pour ça, on va faire des pressions un peu au MDDEP pour que ça se fasse, mais je
250 dirais que la perte financière et au niveau environnemental, c'est là qu'on a eu les principaux...
les impacts.

LA COMMISSAIRE :

255 O.K. Et à ce moment-là, qu'est-ce que vous, dans un contexte où vous travaillez un projet
d'envergure avec une grande entreprise, comment vous vous préparez face à ça, considérant
votre expérience? Est-ce que vous avez tiré des leçons, en fait?

Mme VALÉRIE NORMAND :

260 Bien, idéalement, le but c'est de se préparer, puis Royal Nickel dit : « On a une durée de
vie de trente-trois (33) ans », donc plus deux ans de construction, donc on est un peu au fait, à
savoir qu'un jour, on sait que ça va fermer, ce qu'on ne savait pas avec l'usine. Pour nous,
c'était éternel, là. Donc là, à ce moment-là, ils parlent toujours d'un comité de suivi, bien, à ce
moment-là, ce sera à nous de s'asseoir avec eux et de se préparer, nous, de notre côté.

265 Moi, je n'avais pas vécu ça, je suis arrivée en 2008, je suis arrivée tout de suite après la
fermeture de l'usine, j'ai vécu ça tout de suite en arrivant en poste, donc je pense qu'avec
l'expérience que j'ai vécue, on va pouvoir essayer de trouver des moyens puis on apprend par
le passé qu'est-ce qui s'est passé, puis on va essayer de trouver des solutions. Puis on a quand
270 même une bonne collaboration avec Royal Nickel, donc je pense qu'avec un comité on pourra
établir des...

LA COMMISSAIRE :

275 La municipalité de Launay, le budget annuel tourne autour de combien?

Mme VALÉRIE NORMAND :

280 Zéro. Non, ce n'est pas vrai. Le budget annuel est autour de trois cent soixante-neuf mille
(369 000 \$), puis c'est ça, je veux revenir sur deux points, c'est pour ça que je me suis joint à
Monsieur le maire.

285 C'est qu'en fait, le contrat de territoire dont vous avez parlé, c'est que nous, la demande
initiale avait été faite, parce que bon, ça fait longtemps qu'on entend parler du projet minier et
tout ça, mais à un certain moment donné, ça a pris de l'ampleur. Ils ont eu des études, nous on

a eu à faire certaines choses, on a collaboré avec eux, mais ça a donné un impact au niveau du travail de la municipalité, donc il y avait plusieurs impacts, puis aussi, on pensait à un développement résidentiel.

290 Puis comme j'ai dit à la première partie des séances, c'est qu'en fait, nous, on voulait faire un développement résidentiel, mais on a besoin d'un ajout d'une station de pompage qui n'est pas incluse dans la fameuse taxe d'accise qu'on appelle.

295 Donc nous, ce qu'on voulait, c'est obtenir des ministères ou du ministère concerné, de l'aide quelconque, parce qu'apparemment que ça s'est vu dans d'autres municipalités dévitalisées, d'obtenir certains petits privilèges par rapport à d'autres, puis c'était ce qu'on avait demandé, dans le fond, quand on a fait la demande du contrat de territoire.

LA COMMISSAIRE :

300 O.K. Donc, je comprends que c'est l'outil possible pour être capable de faire face aux besoins de développement en vue d'accueillir, finalement, et l'entreprise et les besoins qu'elle va générer comparativement au budget qui ne vous donne pas cette marge de manœuvre là.

305 **Mme VALÉRIE NORMAND :**

Pas du tout.

LA COMMISSAIRE :

310 O.K.

Mme VALÉRIE NORMAND :

315 Pas du tout.

LA COMMISSAIRE :

320 Donc, c'est l'outil actuellement auquel vous vous accrochez?

Mme VALÉRIE NORMAND :

325 Puis comme j'expliquais, étant donné qu'on a eu une perte de taxe importante au niveau d'une entreprise, puis quand une entreprise est non fonctionnelle, bon, bien, l'évaluation baisse, donc on a passé d'une évaluation de près de deux millions (2 M\$) à trois cent soixante-quatre mille (364 000 \$), donc la taxe qu'on a perdue a été immense.

330 Donc, là, on se retrouve avec un petit budget, donc peu de possibilités de développement, puis de faire des développements, que ça soit résidentiels ou quoi que ce soit d'autre, sans avoir la certitude d'un projet et de faire des règlements d'emprunt en taxant les citoyens, ce n'est pas nécessairement une option que nous on avait envisagée. Parce que, bon, on est déjà en difficulté, si on veut, puis là, on hypothèque un peu les résidents qui veulent rester en ne sachant pas, dans le fond, ce que ça va donner.

335 **LA COMMISSAIRE :**

Toujours sur une base hypothétique.

340 **Mme VALÉRIE NORMAND :**

C'est ça, exactement.

LA COMMISSAIRE :

345 O.K. Il a été mentionné, bon, on a parlé beaucoup de retombées, toutes sortes de retombées, il y a eu aussi, il a été mentionné un genre de fonds de développement local, est-ce que vous, est-ce que vous avez été interpellés par rapport à ça? Est-ce que ça vous dit quelque chose?

350 **M. RÉMI GILBERT :**

Non, moi, ça ne me dit rien.

Mme VALÉRIE NORMAND :

355 Non.

LA COMMISSAIRE :

360 Non? O.K. Dans le mémoire, vous faites référence... attendez. En fait, vous mentionnez qu'il y a plusieurs projets sur le territoire de la municipalité, malgré le fait, bon, de la dimension des milieux humides disponibles qui ne sont pas conformes aux normes habituelles, mais quels sont-ils?

365 **M. RÉMI GILBERT :**

Bien, en fait, on a identifié un ou deux secteurs de lieux humides, mais ça ne correspond pas du tout à la perte qu'on va subir avec situation de la mine.

LA COMMISSAIRE :

370 C'est-à-dire que ce n'est pas suffisant en superficie?

M. RÉMI GILBERT :

375 Ce n'est pas suffisant, c'est ça. De telle sorte que les mesures compensatoires vont éventuellement se faire ailleurs, à Amos ou à Rouyn ou, et cetera. Alors nous, ce qu'on voulait c'est de voir s'il était possible, au niveau du ministère, de reconsidérer les espaces – il y a quelques espaces de lieux humides ici, là, qui mériteraient d'être conservés puis aménagés, et cetera, mais dans les normes actuelles, ils ne sont pas admissibles.

380 Alors, on souhaitait qu'il y ait une révision ou une permission spéciale ou je ne sais pas comment on appelle ça, pour qu'on ait deux ou trois secteurs, actuellement, qui conviendraient pour compenser en partie aux milieux humides qu'on perd avec la mine.

LA COMMISSAIRE :

385 O.K. Puis est-ce qu'on peut comprendre que pour le moment les discussions sont terminées, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas retenus comme mesures compensatoires ou bien il y a toujours des discussions possibles?

390 **M. RÉMI GILBERT :**

C'est-à-dire qu'ils ne sont pas retenus parce qu'ils n'ont pas la dimension voulue.

LE PRÉSIDENT :

395 Mais est-ce que vous poursuivez les démarches avec ces ministères-là? Est-ce que ça a fait l'objet de démarches officielles de votre part?

M. RÉMI GILBERT :

400 Il y a eu des rencontres avec Royal Nickel où on a parlé des secteurs, où on a identifié des secteurs, mais pour l'instant, les secteurs ne correspondent pas à la grandeur, aux normes, alors là, on fait des demandes pour que les normes soient modifiées, pour qu'on puisse revenir à la charge auprès de Royal Nickel, en disant : bien, ce secteur-là a telle grandeur et c'est un lieu humide acceptable et on voudrait que ça serve de mesure compensatoire pour ce qu'on perd.

405

LE PRÉSIDENT :

410

Les démarches, pour le moment, se font avec Royal Nickel et non pas avec le ministère?

M. RÉMI GILBERT :

415

Non. Là, on est rendu à aller au ministère. En fait, la première ouverture, on a mis dans notre mémoire, c'est là qu'on en est, là.

LA COMMISSAIRE :

420

Il est certain que dans vos démarches actuellement, donc l'engagement de Royal Nickel est important pour la municipalité, mais outre cet engagement-là, est-ce que vous avez fait appel à d'autres réseaux comme, pour vous accompagner dans votre processus, finalement, d'accueil éventuel, comme le réseau de la santé ou le réseau de l'éducation, est-ce qu'il y a eu d'autres démarches?

425

M. RÉMI GILBERT :

C'est-à-dire qu'on a eu des échanges assez réguliers avec la Commission scolaire.

430

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. RÉMI GILBERT :

435

Et incluant Royal Nickel là-dedans, au niveau de la formation, et cetera, mais non, on n'a pas fait appel à d'autres groupes, là – à moins que je ne me trompe, Valérie? –, mais au niveau de la santé et tout ça... bien, pour l'instant, on ne voit pas l'urgence de faire venir d'autres personnes. Les gens nous disent que c'est gros, c'est énorme, mais ça sera gros quand ça sera là.

440

Nous, on se prépare pour recevoir des gens. Ce qu'on a actuellement, ça convient, on a une bonne salle paroissiale, on a une église, on a un dépanneur, on a le nécessaire. Si on tombe à quatre cents (400) citoyens dans trois semaines, on est correct, là. On a ce qu'il faut actuellement. Évidemment, si ça devient plus gros que ça, c'est autre chose, mais étape par étape, là.

445

450 **Mme VALÉRIE NORMAND :**

455 Je voudrais ajouter un point aussi. On a discuté tout à l'heure du développement résidentiel, mais ce qui serait important aussi de prendre en compte, c'est qu'à Launay, on a un important parc industriel où on pourrait loger plusieurs industries, soit une ou plusieurs industries, qui est l'ancien site forestier. Donc, on est à travailler là-dessus, aussi, à voir s'il n'y aurait pas des possibilités éventuellement de faire quelque chose avec ça.

LA COMMISSAIRE :

460 O.K.

LE PRÉSIDENT :

465 Sur ce que vous venez dire, Madame Normand, en ce moment, tout d'abord, le site de l'ancienne scierie, il appartient à qui?

Mme VALÉRIE NORMAND :

470 Présentement, c'est un propriétaire privé qui est Legault Métal, donc c'est lui qui est l'unique propriétaire. Lui, il serait intéressé à vendre, mais on doit discuter avec lui parce qu'au départ, il voulait vendre à une seule personne ou à une seule entreprise, mais éventuellement, si jamais ça ne fonctionne pas, bien, peut-être qu'il pourrait, lui, vendre des parcelles ou des parties à plusieurs promoteurs ou... ça sera à discuter éventuellement.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a aussi une partie qui est sujette à décontamination en ce moment?

480 **Mme VALÉRIE NORMAND :**

Oui, mais qui de l'autre côté du chemin, puis qui appartient encore à Kruger, donc ça, ce n'est pas...

485 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas en cause.

490

Mme VALÉRIE NORMAND :

Non, c'est ça. Ça, on n'y touche pas vraiment, ça appartient encore à Kruger, et c'est vraiment de l'autre côté, plus loin.

495

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez, dans l'hypothèse de la venue de la mine, un scénario sur la croissance possible de la population? Est-ce que vous avez envisagé un nombre de nouveaux citoyens ou de nouveaux ménages, je devrais dire, qui est susceptible de s'installer?

500

M. RÉMI GILBERT :

Ce qu'on nous dit, lors de discussions, c'est que compte tenu des terrains disponibles actuellement et de lotissements possibles, on pourrait facilement accueillir quatre cents (400) personnes, ce que je disais tout à l'heure.

505

LE PRÉSIDENT :

Quatre cents (400) de plus ou c'est environ de deux cents (200) à quatre cents (400)?

510

M. RÉMI GILBERT :

On a deux cents (200) maintenant, ça fait quatre cents (400) personnes.

515

LE PRÉSIDENT :

O.K.

520

M. RÉMI GILBERT :

Ça fait qu'on pourrait facilement doubler la population avec tout ce qu'on a actuellement, là, et pour les deux, trois prochaines années, je pense que c'est le maximum qu'on pourrait probablement accueillir, puis éventuellement, bien, il est sûr qu'avec une usine installée, avec les taxes foncières et tout, il y a plein de possibilités après d'augmenter, de faire de nouveaux lotissements, d'ajouter des services, et cetera.

525

LA COMMISSAIRE :

C'est bon pour moi, merci.

530

LE PRÉSIDENT :

Monsieur le maire, Madame Normand, merci beaucoup de votre intervention.

535

M. RÉMI GILBERT :

Ça fait plaisir.

540

**NICOLE KIROUAC et
JACQUES SAUCIER**

LE PRÉSIDENT :

545

Alors j'appelle maintenant, pour le Comité de vigilance de Malartic, madame Nicole Kirouac et monsieur Jacques Saucier. Madame Kirouac, bonsoir, Monsieur Saucier. Vous intervenez verbalement, c'est-à-dire que vous ne nous avez pas envoyé de mémoire?

550

Mme NICOLE KIROUAC :

C'est exact.

555

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vous demande de prendre au maximum dix minutes pour faire valoir votre point de vue et puis on pourra échanger avec vous ensuite. On vous écoute.

560

Mme NICOLE KIROUAC :

Si c'était possible de nous avertir trois minutes avant la fin de nos dix minutes, parce que comme vous n'aurez pas de document écrit, on trouve important de se garder du temps pour lire attentivement nos recommandations. Ça va?

565

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vais y veiller, Madame Kirouac.

570

Mme NICOLE KIROUAC :

575 Merci beaucoup. Alors donc, si le Comité de vigilance vient ce soir, c'est parce qu'on pense que l'expérience qu'on a depuis sept ans auprès de centaines de citoyens de Malartic, c'est des éléments qu'on se doit de donner, d'informer, et de sensibiliser le présent BAPE à ce qu'on a constaté depuis sept ans.

580 Alors, on a suivi le projet de Royal Nickel depuis un an et demi, de façon un peu plus soutenue et ce qu'on signale c'est que jusqu'à nouvel ordre, c'était Malartic qui détenait le titre de la plus grosse mine à ciel ouvert au Canada et là, si jamais le projet allait de l'avant, ça serait maintenant Royal Nickel, mais ce qu'on veut vous dire c'est que c'est un titre qui coûte cher et il y a des centaines de citoyens à Malartic qui paient tous les jours pour ce titre-là et c'est de ça qu'on veut sensibiliser.

585 Alors, les gens, vous allez nous dire, Monsieur le président, le projet Launay est très différent de celui d'Osisko; peut-être, mais il y a beaucoup de points de ressemblance et un majeur, c'est qu'il est gouverné par la même *Loi sur les mines* et c'est cette loi-là qui, depuis
590 sept ans, même avec la nouvelle loi en vigueur depuis le 13 décembre 2013, qui nous a permis donc de constater qu'entre la tenue d'un BAPE et ce qui est dévoilé pendant le BAPE ou ce qu'on peut prévoir comme conséquences, c'est fort différent une fois qu'un projet est en exploitation et qu'est-ce que la loi permet, une fois que le projet est en exploitation.

595 Rapidement, alors on peut vous signaler qu'on a été étonnés, dans le présent BAPE, de constater que pour un projet d'une ampleur d'une fosse de cinq kilomètres (5 km), il y a eu une journée et demie de questions de la part des intervenants et des citoyens, alors qu'à Malartic, pour une fosse de deux point cinq kilomètres (2,5 km), on a eu trois journées et demie de question. Alors, Monsieur le président, ça nous questionne beaucoup et on pense que ça devrait questionner l'actuel BAPE.
600

605 Alors, on a constaté, nous, entre le vécu depuis sept ans avec les citoyens de Malartic et ce qu'on a entendu pendant le BAPE que des fois, il y a un monde de différence. Parce que ce que les citoyens ignorent c'est que dès que le décret d'autorisation signé par le Conseil des ministres est passé, dès le lendemain, le promoteur peut changer son projet s'il le veut, la loi le permet et il n'y a aucun BAPE qui est nécessaire pour ce faire.

610 La preuve, à Malartic, on a eu quatre modifications du décret et rien ne nous garantit que Royal Nickel ne ferait pas la même chose. D'ailleurs, on a posé la question lors de la première étape du présent BAPE et on ne nous a pas répondu que le projet, on ne s'engageait pas à ce qu'il change... à ce qu'il ne change pas.

615 Une des premières modifications d'ailleurs qu'on a eues à Malartic, que les citoyens ont eu à faire face, ils ont appris – le 9 août 2009, le projet est accepté – le 10, le président de la compagnie, dans un communiqué, remerciait évidemment le gouvernement pour aller de l'avant, d'accepter donc qu'il aille de l'avant, mais il annonçait en même temps que le projet Canadian Malartic, qui avait fait l'étude du BAPE, qui l'avait évalué à six point vingt-cinq millions (6,25 M) d'onces d'or, il apprenait le jour même, le lendemain, que le site, la Barnet, juste en face, si vous voulez de l'actuel Canadian Malartic, où ils avaient fait de l'exploration, avait trois point soixante et cinq millions (3,65 M) d'onces et donc, que le projet allait déborder éventuellement. Et c'est la situation à laquelle les citoyens de Malartic vont faire face.

625 Donc, ce n'est plus une fosse de deux point cinq (2,5), on sera rendu à trois point cinq (3,5) et on n'a jamais mesuré quels seront les impacts de ce nouveau développement. Alors, évidemment, il y aura un BAPE parce qu'on détourne la 117 qui est la route transcanadienne.

630 Donc, on avait entendu tout le temps du BAPE que le promoteur allait respecter les normes, comme on a entendu dans le présent BAPE, évidemment, qu'il s'engageait à le faire, mais ce qu'on a constaté rapidement, c'est qu'en 2010, quand il a eu fini la préparation du terrain pour l'exploitation, en 2010, il avait fini la butte-écran, il ne rencontrait pas les normes au niveau des décibels et il s'était engagé et c'était dans l'une des conditions du décret gouvernemental, qu'il devait respecter donc les normes de bruit pour la nuit et le jour.

635 Il n'arrivait pas à les rencontrer, alors pour permettre à la compagnie de continuer donc à fonctionner et de commencer l'exploitation, on a fait une modification de zonage. Donc, les instances politiques ont trouvé cette façon, si vous voulez. Ce faisant, vous veniez d'augmenter donc le bruit de façon majeure pour les citoyens.

640 Alors, il y a un groupe de citoyens qui s'était formé après, donc en 2010, en disant : on réalise nous autres que ce n'est pas vivable, on nous avait dit qu'il n'y aurait pas de problème, il y a des problèmes majeurs et suite à une mobilisation de ces citoyens-là que nous, le regroupement du Comité de vigilance, on a accompagnés pendant plus d'un an et demi, alors on a forcé, donc de cette manière, la mine à acheter les maisons de ces citoyens-là et ils les ont démolies.

645 Sauf qu'il y a des citoyens qui faisaient partie du regroupement et qui n'ont pas été dans la zone, si vous voulez. Donc, on a fait une modification de zonage pour permettre à la compagnie donc de pouvoir augmenter au niveau des décibels et de pouvoir fonctionner. Conséquence, bruit énorme et tout ce qui sépare donc ces gens-là de ceux qui ont été achetés ou la maison démolie, c'est l'espace d'une rue, point à la ligne. Et au moment où on se parle, il y a encore des citoyens qui se battent donc depuis quatre ans pour pouvoir quitter et vendre leur maison.

655 Alors ça, c'est un des changements majeurs. Et pendant le BAPE on avait entendu parler des sautages de six secondes et avec une autre modification de décret qui est arrivé en 2013, on est rendu maintenant à des sautages qui peuvent aller jusqu'à quinze (15) secondes. Toute l'audience du BAPE à Malartic a porté sur du dynamitage de cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour. Osisko a prévu dans ses documents donc qu'ils ont rendu publics, dans les cinq prochaines années, ça sera des dynamitages de deux 660 cent mille tonnes (200 000 t) par jour et jamais de nouveaux BAPE pourraient évaluer tous ces impacts au niveau du bruit, de la poussière, sautages qu'est-ce que ça fait au niveau des structures, au niveau des décibels, et cetera.

665 D'où, aujourd'hui, on peut dire qu'Osisko est rendue à cent vingt-quatre (124) avis de non-conformité, ce qui est presque la moitié de toutes les plaintes, si vous voulez, des avis de conformité pour toutes les mines de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 2009, qui en cumulent deux cent cinquante (250), et de mille deux cent quatre-vingts (1 280) plaintes de la part des citoyens de Malartic.

670 Alors, on pourrait continuer très longtemps de raconter – on nous avait dit, pendant le BAPE, que ça apporterait une augmentation majeure de la population, on s'attendait à ça. Statistiques Canada nous a révélé, l'année dernière, qu'on est la seule ville de la MRC de La Vallée-de-l'Or qui a vu sa population diminuer.

675 Les gens donc n'achètent pas, ne s'installent pas, ils vont ailleurs pour des raisons bien évidentes au niveau du bruit, de la poussière, et cetera.

680 Alors donc, il y a également des études de l'UQAT qui ont parlé, par rapport à l'impact social et humain et cette étude existe et démontre qu'effectivement, il y a un citoyen sur trois qui était en détresse psychologique et s'il avait la possibilité de pouvoir déménager, il quitterait la place. Donc, c'est des éléments qui sont importants qu'on pense que la population connaisse.

685 Alors, il y a d'autres facteurs ou d'autres blocs, si vous voulez, qu'on aimerait apporter en éclairage à l'expérience vécue et je demanderais à monsieur Saucier de vous parler donc du Comité de suivi qui nous apparait un élément majeur pour un projet, également la problématique de l'eau.

690 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Juste pour vous situer, il faudrait que vous fassiez ça dans à peu près cinq minutes, Monsieur Saucier, qu'on puisse ensuite passer aux autres, aux conclusions. Voilà.

695 **M. JACQUES SAUCIER :**

Oui. Donc la première partie, je vais me baser sur le rapport du BAPE du projet Mine Arnaud où est-ce qu'on a analysé la question du Comité de suivi, et le Comité de vigilance de Malartic a déposé un mémoire à cet effet, et je vais faire un lien avec les préoccupations par rapport à l'eau.

700
705 Donc, pour la commission, par rapport au BAPE de Mine Arnaud, le comité de suivi constitue une des pierres angulaires de l'acceptabilité sociale d'un projet et devrait notamment jouer un rôle de premier plan pour assurer un lien entre la communauté et la minière et assumer un rôle de chien de garde quant à la surveillance et au suivi des travaux. Son efficacité, sa crédibilité, sa neutralité, sa transparence peuvent contribuer à maintenir un climat social serein et à fournir une certaine garantie quant au suivi et à la qualité des travaux qui seraient réalisés.

710 Dans une étude portant sur l'analyse du fonctionnement d'une dizaine de comités de suivi au Québec, il a été clairement, on a clairement constaté que dans une gestion intégrée, les comités de suivis auraient avantage à regrouper les répercussions sociales, économiques et biophysiques du changement, afin d'assurer un suivi qui ne relève pas seulement de l'exercice de la conformité à la norme environnementale, mais qui englobe l'ensemble des changements et des répercussions.

715
720 De plus, un aspect qui émerge de ce rapport comme étant un des points centraux pour la présente commission, il s'agit de l'implication de représentants gouvernementaux aux travaux du comité de suivi, et plus particulièrement du manque d'encadrement et de support de la part des autorités compétentes qui compliquent le travail des comités ou, du moins, limitent leur efficacité. Là, on fait le lien avec ce qui s'est passé à Malartic. Cela rejoint d'ailleurs les propos tenus dans le rapport du BAPE sur le projet minier Canadian Malartic en 2009, la commission a rappelé alors l'importance de la neutralité du comité de suivi, de son indépendance, d'un financement complet, de sa représentativité et de la participation indispensable des citoyens durant toute la durée des périodes de construction, d'exploitation et de fermeture.

725
730 Or, malgré ces avis, les travaux du comité de suivi Osisko Malartic on échoué, d'autant plus que le comité en place a été incapable de remplir pleinement son mandat tel qu'il a été constaté dans un rapport réalisé récemment par la firme Raymond Chabot Grant Thornton en 2013.

Donc, nous, on a toujours critiqué, à Malartic, le Comité de vigilance, on a toujours critiqué le fait qu'on n'a vraiment jamais eu de Comité de suivi indépendant qui avait accès à une autonomie financière et qui pouvait gagner la confiance des citoyens.

735 Il y a eu quatre présidents qui se sont succédé en l'espace de moins de quatre ans. Présentement, il y en a un qui a été remis sur pied suite à la recommandation du rapport de madame Gélinas qui travaille pour Raymond Chabot Grant Thornton où est-ce qu'on a une certaine forme d'expertise autour de la table. On a le ministère de la Santé, le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles, le directeur général de la mine. Nous, 740 c'était des recommandations qu'on avait faites à l'époque, que ça prenait des gens autres que les citoyens de Malartic.

745 Les autorités municipales des petites municipalités sont dépassées par les événements, par l'ampleur de ces projets-là qui sont incommensurables et les promoteurs possèdent une expertise technique et scientifique qui dépasse de loin toutes les capacités municipales d'une région.

750 Donc, c'est évident qu'il faut avoir un cadre réglementaire qui précise comment doit fonctionner un comité de suivi. Maintenant, on sait de dans la loi on va obliger les minières à avoir des comités de suivi, maintenant, le diable est dans les détails, comme on dit, comment ça va s'appliquer concrètement. Alors, on a une preuve à Malartic que ça ne tourne pas rond, rond.

755 Au niveau de l'eau, on est très préoccupés par l'impact de ce type d'exploitation sur les eaux souterraines. Dans le cas de Malartic, il y a eu une entente qui a été signée avec la municipalité de Malartic lors des audiences publiques. Le BAPE recommandait de signer cette entente-là, ça a été fait avec la municipalité.

760 On recommandait aussi d'avoir une entente signée avec la municipalité de Rivière-Héva qui est vraiment collée sur Malartic, où est-ce qu'il y a une cinquantaine de puits domestiques qui pourraient être affectés à cause du risque de rabattement de la nappe phréatique. On n'a jamais eu d'entente de signée, je suis au courant, je suis conseiller municipal à Rivière-Héva.

765 Il a fallu relancer la compagnie et le comité de suivi l'automne dernier pour provoquer des rencontres avec la compagnie, avec le groupe de recherche d'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue et la société d'eau souterraine. On a eu justement une rencontre publique à cet effet la semaine passée, où est-ce que la minière s'est engagée à faire des tests au niveau des puits domestiques.

770 C'est toujours en mode, on est toujours en mode réaction. On n'est pas proactif, on est réactif. Ça prend toujours une pression d'un comité citoyen ou quelque chose pour que ça bouge. Ça a été comme ça depuis le début à Malartic, on espère que la réglementation qui va suivre, avec la nouvelle loi des mines, va pouvoir corriger le tir et qu'on arrête d'être des cobayes.

775 Par exemple, je vous donne, quand on parle de nos préoccupations par rapport à l'eau,
on a consulté la documentation disponible provenant du rapport d'évaluation de l'étude d'impact
de la SESAT et de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, et on constate que les
modélisations effectuées pour le projet de Canadian Malartic, en 2009, étaient vraiment sous-
780 estimées, lourdement sous-estimées par rapport à la réalité. Présentement, il faut qu'ils
s'ajustent, il faut toujours qu'ils fassent leur devoir.

785 Donc, on n'est pas surpris qu'à un moment donné, ils délient les cordons de la bourse et
qu'ils veulent faire des tests d'eau, parce que c'est arrivé à Malartic dans les années 70 que
pendant un an, il y a des citoyens qui ont manqué d'eau puis maître Kirouac était, à l'époque,
elle accompagnait des citoyens pour les appuyer puis ils ont manqué d'eau pendant un an. Il ne
faudrait pas répéter l'histoire qu'on connaît puis qui date de quarante (40) ans. On est en 2014
puis on a des connaissances. On a quand même une expertise en région, on a une expertise
en communication souterraine, un expertise en résidus miniers, pourquoi qu'on n'aurait pas une
expertise en suivi des projets miniers?

790 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux vous demander d'arriver à vos recommandations?

795 **M. JACQUES SAUCIER :**

Oui. Là, nous, en tout cas pour ce point-là, je pense que c'est important d'accéder à une
expertise indépendante pour un suivi adéquat. De plus, cette expertise en eau souterraine, en
Abitibi-Témiscamingue, on la possède. Je vais laisser maître Kirouac continuer avec nos
800 recommandations.

LE PRÉSIDENT :

805 Très bien.

Mme NICOLE KIROUAC :

810 Alors Monsieur le président, Madame la commissaire, vous êtes invités à examiner ce
projet-là à travers la grille des seize (16) principes de la *Loi sur le Développement durable*. Et
nous vous demandons de porter une attention particulière aux deux principes suivants : celui de
la santé et la qualité de vie et celui de la protection de l'environnement.

815 Quant à la santé, comme juriste, je trouve, on nous dit que c'est l'humain qui doit être au
centre de cette loi-là et je suis étonnée, je n'ai vu nulle part dans les documents et dans
beaucoup de mémoires, je n'ai pas vu jamais le mot respecter, prendre les moyens pour

820 respecter les droits des citoyens. Respecter les droits des citoyens, ça va autant pour sa qualité de vie, donc la poussière, le bruit, tous ces éléments-là qui, à la longue, après un an ou deux ans, font que des gens sont en dépression. Évidemment, ils ne font pas la manchette de nos journaux, mais c'est une réalité qui existe, qu'on ne met pas beaucoup sur l'information publique, mais c'est une réalité. Première, donc, recommandation.

825 Compte tenu de ce qui se passe à Malartic depuis 2010, compte tenu de l'inefficacité de la gestion des plaintes et réclamations des citoyens, compte tenu des préjudices que subissent de très nombreux citoyens de Malartic, compte tenu de leur incapacité réelle d'obtenir justice, nous demandons à la commission respectueusement de demander au gouvernement qu'il exige du promoteur Royal Nickel, la mise sur pied d'un comité indépendant ayant pour mandat de recevoir les plaintes, de faire évaluer les dommages et de fixer les compensations à verser par la minière.

830 Deuxièmement, compte tenu que quelle que soit la gentillesse du promoteur, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas gentils qu'il n'y aura pas de problèmes, quel que soit le protocole de bon voisinage qu'on promet qui puisse exister, quelles que soient les bonnes relations, un projet minier d'une telle ampleur aura des impacts majeurs et importants pour les citoyens des municipalités et l'environnement.

835 Compte tenu de ça, nous recommandons donc à la commission, respectueusement, qu'elle demande au gouvernement d'exiger du promoteur des ententes écrites – une bonne parole, une poignée de main, ça ne vaut pas cher devant un tribunal. Tu ne peux pas faire exécuter ça comme jugement.

840 Alors, pour la protection de leurs droits face à tous préjudices et que si jamais l'article 235 de la nouvelle loi, qui accorde enfin des privilèges aux propriétaires qui ont à négocier avec une minière, si ça n'a pas été respecté auprès des propriétaires qui sont actuellement touchés, qui ont eu des offres d'achat, d'exiger qu'il le soit avant d'émettre tout permis d'exploitation.

845 Quant à la protection de l'environnement, compte tenu que l'actuelle *Loi sur les mines* du Québec et sa réglementation face aux mégas mines à ciel ouvert qui voient le jour en Abitibi, en milieu urbain ou périurbain, ne semble nullement adéquate quant aux normes environnementales, on n'a qu'à voir les infractions de la mine à Malartic, nous recommandons à la commission de demander au gouvernement que soit menée de façon urgente, une étude indépendante sur l'inadéquation des normes actuelles face à ce type d'exploitation minière et que soient proposées, dans les prochaines années, les modifications qui s'imposent afin de mieux protéger les citoyens et l'environnement.

855 Exemple : il faut finir par fixer un maximum quant à la grandeur des fosses. On est parti de deux point cinq (2,5) à Malartic, de trois point cinq (3,5) à Sept-Îles, on est rendu à cinq kilomètres (5 km) ici. Ça va aller jusqu'ou? Ça n'a pas de sens.

Alors, également...

860 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander de conclure le plus rapidement possible.

865 **Mme NICOLE KIROUAC :**

Il m'en reste deux.

LE PRÉSIDENT :

870 Parfait. O.K.

Mme NICOLE KIROUAC :

875 Compte tenu que l'actuelle *Loi sur les mines* ne protège aucunement les citoyens des modifications majeures du projet minier étudié devant le BAPE, nous recommandons à la commission qu'il soit exigé du promoteur un engagement écrit à ne pas modifier à la hausse son projet minier qui est déjà d'une ampleur inqualifiable.

880 Compte tenu du présent BAPE, compte tenu que les citoyens touchés par un projet de cette ampleur sont complètement dépassés par sa complexité et compte tenu que les municipalités n'ont ni les ressources techniques, humaines et financières pour accéder à une information objective et indépendante qui leur permettrait de donner un consentement vraiment éclairé dans l'intérêt de leurs commettants, compte tenu que les différents ministères ont des effectifs très limités et qu'ils ne seront pas augmentés dans les années à venir, compte tenu qu'il en va des objectifs même du BAPE, nous recommandons à la commission de demander au gouvernement de mettre sur pied un comité de surveillance régional sur les mines, afin de soutenir techniquement et légalement, les citoyens et les municipalités touchés par de tels projets.

890 Merci.

895

LE PRÉSIDENT :

900 Merci Beaucoup, Madame Kirouac, Monsieur Saucier. Puisque vous avez eu quand même une expérience soutenue sur plusieurs années à Malartic et avec un portrait qui manifestement, à vous entendre, un portrait de la situation qui a laissé des traces négatives, est-ce qu'il y a, malgré tout, des aspects sur lesquels des interventions, comme un comité comme le vôtre ou de citoyens comme vous autres, ont conduit à des améliorations soit au niveau des impacts, soit au niveau des processus de discussion pour résoudre les problèmes? Vous suivez ma question?

905 **Mme NICOLE KIROUAC :**

Oui.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

915 **Mme NICOLE KIROUAC :**

920 Je pense la saisir. Dans un premier temps, je tiens à dire que la modification de l'article 235 qui, dorénavant, une minière, un promoteur qui doit nécessairement, pour son projet, acheter des résidences, doit, au préalable, donner dix pour cent (10 %) de la valeur de l'évaluation municipale à ce citoyen, à ce propriétaire, pour que lui puisse soit engager un avocat, un comptable, un courtier, peu importe, pour l'aider à négocier la valeur de l'achat de sa maison. Et de un.

925 Deuxièmement, notre accompagnement du groupe de citoyens dont je vous parle, qui s'est retrouvé en 2010, au moment où la butte-écran s'est construite à Malartic, on s'est retrouvé avec de la poussière et du bruit, c'était invivable, et ces citoyens-là, normalement la minière n'avait jamais prévu de les acheter. Et dans le projet de Malartic, contrairement par exemple à Arnaud, jamais Osisko n'a déterminé des zones tampons.

930 La zone tampon, ça devait être la butte-écran, à savoir que la poussière, le bruit normalement devaient terminer ou presque à la butte-écran. Alors, on s'est réveillé avec, au contraire, donc, des gens qui ont dit : « Ça n'a pas de bon sens. » Et là, c'est là qu'on a réalisé cette notion-là qu'il n'a jamais été question de zone, une zone qui peut être de trois kilomètres (3 km), de cinq (5 km) ou de huit (8 km), donc les impacts devaient être différents dans le premier, dans le troisième, quatrième kilomètre.

935

940 Et c'est avec notre accompagnement soutenu – je dois vous avouer que c'était une réunion par semaine avec plus de soixante-dix (70) personnes – qu'on a réussi à faire des pressions de telle manière qu'Osisko n'a pas eu le choix que d'acheter ces résidences-là. Et légalement parlant, le seul recours que les citoyens ont, dans ces cas-là, Monsieur le président, c'est d'avoir recours au Code civil. Alors, que ça soit par le biais de la loi, par l'article du bon voisinage ou encore un recours collectif.

945 Mais on vivait une situation d'urgence, il y a des gens qui étaient en dépression, ils avaient des troubles de sommeil très importants. Alors, c'est vraiment avec la pression, si vous voulez, puis l'accompagnement vraiment quotidien qu'on est arrivé à ça. Et est sortie de cette bataille-là, justement, l'idée ou la notion de dire : il faut dorénavant fixer des zones. Et ce qu'on a obtenu également lors de toute cette période-là d'un an, on a obtenu d'Osisko, dans une entente écrite, qu'ils donnent l'équivalent de cinq heures/avocat, donc mille dollars (1 000 \$) par propriétaire pour que celui-ci aille, si vous voulez, solliciter les services d'un avocat pour l'aider à négocier la vente de sa maison. Alors ça, c'est des exemples que je peux vous donner.

LE PRÉSIDENT :

955 D'accord. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur Saucier?

M. JACQUES SAUCIER :

960 Oui, il y avait aussi tout l'accompagnement au niveau des comités de locataires, parce que les locataires qui avaient été relocalisés, c'était garanti qu'ils payaient le même prix de loyer pendant trois ans, mais après trois ans, c'était le prix du marché. On a accompagné ces locataires-là puis il a fallu encore faire des pressions, dire qu'il faut défendre les droits de ces locataires-là, puis la compagnie a décidé qu'ils payeraient le même prix qu'ils avaient où est-ce qu'ils étaient relocalisés avec une augmentation raisonnable selon le taux de la Régie du logement, tant que la minière va être en fonction. Au moins, on a gagné ce point-là, mais c'était toujours action-réaction, comme je vous ai dit.

Mme NICOLE KIROUAC :

970 Également, on a interpellé la Santé publique, parce que la Santé publique n'était pas revenue jamais dans le dossier de façon active. Quand on a appris qu'il y avait un méga sautage qui s'apprêtait – de cent quatre-vingt mille tonnes (180 000 t)?

M. JACQUES SAUCIER :

975 Trois cent quarante (340 000).

Mme NICOLE KIROUAC :

980 Non, trois cent quarante mille tonnes (340 000 t), on a interpellé la Santé publique et à ce moment-là, la Santé publique est rentrée de façon très participative dans le dossier à Malartic, elle est encore là maintenant, et elle procède à demander à l'Institut national de la Santé publique. Depuis ce temps-là qu'ils font des études à Malartic.

LE PRÉSIDENT :

985 J'aimerais vous ramener à vos recommandations. Bon, ce qui me frappe c'est que pour l'essentiel, elles ont un caractère juridique, pour ne pas dire judiciaire, dans bien des cas. Bon, vous êtes juriste, je le suis aussi, je me reconnais dans ce discours-là, mais quand un projet n'a pas commencé, quand un projet est en planification, est-ce qu'il y a des voies alternatives qu'on peut explorer pour précisément éviter d'en arriver à une situation où tout sera abordé en termes de controverses ou d'affrontements?

Mme NICOLE KIROUAC :

995 Le problème c'est que le promoteur, avant le projet et, de bonne foi, promet plein de belles choses, comme on l'a vu à Malartic : non, il n'y aura pas de poussière, non il n'y aura pas de bruit, non il n'y aura, vous ne serez pas affectés, non il n'y aura pas de fissures dans vos structures. Sauf qu'une fois que le projet démarre, parfois c'est des contraintes et du Conseil d'administration et des actionnaires de la compagnie qui mènent le projet à ce moment-là. Et une promesse verbale, tu as beau promettre tout ce que tu veux, on a vu que sur le plan scientifique, il y a des modélisations qui se sont avérées inexactes, totalement inexactes, donc évidemment il y a eu des conséquences.

LE PRÉSIDENT :

1005 Mais ce n'est pas tellement ça, madame Kirouac. Ce que je voulais vous demander c'est s'il y avait eu, dans les processus, peut-être avant ou après ou en parallèle avec le BAPE, je ne pense pas juste à la filière officielle, des discussions qui auraient pu conduire à autre chose?

Mme NICOLE KIROUAC :

1010 Quand on vous parle d'une de nos recommandations, c'est que nous, on a été très sollicités sur le plan même provincial puis en région, mais vous comprenez qu'on fait du bénévolat. Moi, c'est trente (30) heures/semaine ou quarante (40) heures/semaine, ça n'a
1015 comme pas de sens. Et c'est pour ça qu'on est arrivé à dire : on comprend très bien les citoyens qui ne sont pas géologues, hydrologues, et cetera, mais ils ont des inquiétudes, ils nous l'ont fait

part. Moi, je l'ai, quand j'ai rencontré des gens à Amos, quand on est venu pour la période des questions, ils ont dit : « Une chance qu'on a des gens comme vous pour faire ça. »

1020 Et c'est pour ça qu'on a dit : il est temps qu'il y ait un comité régional qui pourrait intervenir avec les citoyens, d'abord de les informer, primo, de leurs droits, de dire : oui, il y a peut-être telle ressource; oui, il y a peut-être telle contre-expertise qu'on pourrait aller chercher, fouiller plus loin, et je pense que les minières seraient gagnantes là-dedans, s'il y avait un comité de discussion, comment on va gérer les plaintes par la suite, parce qu'il y a beaucoup, beaucoup
1025 de plaintes actuellement à Malartic, donc des bris, et cetera. Ça fait des mécontents parce qu'il n'y a rien de réglé.

Donc, si on prévoyait un mécanisme avant, au contraire, les gens seraient satisfaits puis je pense que ça règle même des problèmes de stress, de santé, parce que quand tu réalises
1030 après deux ans que ton problème n'est pas encore réglé puis qu'on ne t'écoute pas, qu'on ne t'apporte pas de solution, ça dégénère plus qu'autre chose.

Donc, en amont, ce n'est pas pour rien que je dis beaucoup, vous l'avez noté, les ententes écrites, au moins, c'est qu'après, il y a une certaine garantie. Mais je pense
1035 personnellement qu'un comité, tu peux mettre un comité, tu peux le prévoir de façon tripartite, tu vas avoir un comité qui va recevoir les plaintes, comment on va les gérer, et cetera. Ça existe ailleurs. Donc, je me dis, il faut le – ça existe dans d'autres secteurs, aussi, et je pense que c'est tout à fait possible dans le secteur minier.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous avez quelque chose à ajouter, Monsieur Saucier?

1045 **M. JACQUES SAUCIER :**

Moi, j'aimerais juste dire, peut-être pour prévenir les controverses et les situations conflictuelles, peut-être qu'il faudrait donner davantage l'accès à une expertise indépendante. Il faudrait que l'État accompagne les citoyens. Il faut que ça soit, si c'est seulement le promoteur, comme maître Kirouac disait, on peut être de bonne foi toujours, mais le but du promoteur c'est
1050 de faire des sous, avec les actionnaires, tout ça, puis de créer de l'activité économique. Ce n'est pas de protéger le bien commun.

Donc, quand on parle de ressources non renouvelables, qu'on parle d'eau souterraine, qu'on parle de qualité de l'air, c'est important que l'État donne accès à cette contreexpertise-là.
1055 Ça, d'après moi, ça pourrait désamorcer souvent les conflits.

LE PRÉSIDENT :

1060 D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

1065 Oui. J'aurais une question, ça concerne le comité de suivi. Alors, parce que vous avez une certaine expérience, le comité de suivi de Malartic, vous avez fait état des recommandations du rapport dans le cadre du projet de Mine Arnaud, alors si vous mettez ça tout ensemble, est-ce que vous ajouteriez quelque chose suivant ces recommandations-là ou suivant... vous comprenez ma question? Donc, comment proposer une mécanique de comité de suivi qui pourrait bénéficier de l'expérience?

1070

Mme NICOLE KIROUAC :

1075 Ce qu'on pense qui est très important, c'est que le comité de suivi ne doit pas être là seulement pour informer la population, parce que ça ne règle pas le problème. Le comité de suivi, ça, c'est la première étape, à notre avis, ou son premier mandat, si vous voulez, mais il doit être aussi plus proactif.

1080 Intervenir, s'il y a lieu d'intervenir, qu'il soutienne les citoyens qui sont en difficulté, qu'il pousse, par exemple, davantage la minière s'il y a des difficultés ou des problèmes. Alors, il faut qu'il joue peut-être un rôle de médiateur, dans certains cas, si on veut vraiment... parce que sinon, le comité crée des insatisfactions, les citoyens disent : « On n'a aucune confiance, on envoie des choses, ça ne règle rien. »

1085 On ne veut pas qu'il nous informe c'est quoi la nature de la poussière qu'on respire, on veut que le comité de suivi soit suffisamment agressif, dans le bon sens du terme, pour dire à la minière : c'est quoi les moyens qu'il faut prendre pour que ça cesse? Le citoyen, il n'a pas envie juste de savoir quelle sorte de gaz qu'il y a au-dessus de la ville, le dioxyde s'azote ou la qualité de poussières, il veut savoir quel moyen ils vont prendre pour que ça cesse.

1090 C'est sûr qu'en plus, on joint à ça, si vous voulez, les ministères qui sont là pour encadrer aussi avec une réglementation, mais on est très conscients, vous l'avez-vu, on a déposé nous-mêmes un document sur la limite au niveau du personnel, c'est extrêmement limité.

1095 Donc, un comité de suivi avec un financement très important qui pourrait aller chercher une expertise. Actuellement, on le demande à Malartic, on l'a demandé, nous autres, à savoir que compte tenu qu'il va y avoir un BAPE à cause que maintenant, il y a tout un nouveau quartier qui va être affecté très durement, on dit : on demande au comité de suivi, à partir des argents qu'il a, d'aller chercher une expertise indépendante pour déterminer les zones tampons.

1100

Est-ce qu'il y a une première zone, qu'ils vont être très affectés, qui nécessiterait carrément un déménagement? Une zone intermédiaire qui aurait besoin juste d'une compensation? Alors, ça, on pense que le comité de suivi pourrait jouer un rôle extrêmement important là-dedans. Mais il faut qu'on lui en donne le droit, le mandat, et ça, bien évidemment, vous savez que ce n'est pas encore rédigé dans la nouvelle loi.

1105

LA COMMISSAIRE :

Donc, je comprends qu'à partir de la recommandation qui figurait dans le rapport de Mine Arnaud, c'est de mettre plus d'accent au niveau des pouvoirs?

1110

Mme NICOLE KIROUAC :

Absolument. Absolument.

1115

LA COMMISSAIRE :

Très bien. Au niveau du financement, c'était mentionné, mais c'est ce que je comprends de ce que vous me traduisez.

1120

Mme NICOLE KIROUAC :

Absolument, oui.

1125

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1130

Mme NICOLE KIROUAC :

Merci infiniment.

1135

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup Madame Kirouac, Monsieur saucier.

M. JACQUES SAUCIER :

Merci.

1140

**DONALD RHEULT et
ISABELLE MÉNARD**

LE PRÉSIDENT :

1145

Alors, j'appelle maintenant le Conseil central d'Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec, Monsieur Donald Rheault. Bonsoir Monsieur Rheault, je vois que vous êtes accompagné, alors?

M. DONALD RHEULT :

1150

Oui, c'est ça. Alors, je suis accompagné ce soir d'Isabelle Ménard, du Service des relations de travail de la CSN, alors qui nous a aidés à rédiger le mémoire qu'on va vous présenter succinctement ce soir.

LE PRÉSIDENT :

1155

Merci.

M. DONALD RHEULT :

1160

Alors, Monsieur le président, Madame la commissaire. Alors, le Conseil central est très heureux, vous remercie de nous entendre, le Bureau d'audiences publiques, ce soir, dans le cadre des audiences publiques en environnement dans le dossier de Royal Nickel Corporation.

1165

Alors, le Conseil central, bien, c'est une organisation syndicale qui représente soixante-quinze (75) syndicats dans la région, sept mille deux cents (7 200) membres, alors dans tous les secteurs d'activité : forêts, mines, CPE, dans le réseau de l'éducation et de la santé.

1170

Alors, les membres du Conseil central sont interpellés à double titre, à titre de travailleurs et à titre de citoyens également. Alors, je pense que c'est intéressant qu'on puisse vous faire valoir, je pense, les préoccupations que les membres de la CSN ont ici, en région.

1175

Alors, de manière générale, le Conseil central est favorable au développement économique dont les assises sont le développement minier, mais pas à n'importe quelle condition et il envisage également la possibilité que le projet ne soit pas accepté. Alors, on a ça en perspective dans notre présentation.

1180

On va faire le tour assez rapide sur les éléments sur lesquels, nous, on a basé notre mémoire, compte tenu du laps de temps qu'on avait pour le rédiger et il y a certains éléments sur lesquels on va s'attarder un petit peu plus et on va finir avec une conclusion ainsi que les treize (13) recommandations que nous vous avons soumises.

1185 Alors, la description du projet, je pense qu'on n'a pas besoin de faire le tour, il a été assez bien expliqué. Nous, on a des enjeux environnementaux sur lesquels on veut... qu'on a fait partie de notre mémoire. On a toute la question aussi de la gestion et la qualité de l'eau sur lesquelles, nous, on a mis des positions là-dessus. Toute la question du traitement des eaux usées, comment le traitement va se faire, ça va faire partie des recommandations tantôt. Toute la question du drainage minier et la gestion de l'eau, alors qu'est-ce qui arrive avec nos puits de résidence. Ça, on va en faire mention dans nos recommandations également. Toute la question de la qualité de l'air et les suivis, alors compte tenu des éléments d'amiante chrysotile qui sont présents dans le projet minier, alors comment cette qualité de l'air va être gérée, et tous les suivis qu'on va faire autour de ça. La protection de l'intégrité des écosystèmes, compte tenu de l'ampleur de la fosse, alors comment que le promoteur va gérer cet écosystème-là et c'est quoi les impacts également qu'il va y avoir autour de ça.

1190 On a également toute la question, le caribou de Val-d'Or, je pense que dans le secteur, je sais qu'il est dans le secteur de Val-d'Or, mais il peut y avoir des impacts également dans ce secteur-là. Il peut y avoir du caribou du secteur de Val-d'Or qui se retrouvent ici, alors est-ce qu'il va y avoir aussi, également, des impacts là-dessus? On sait que son déclin est relié surtout à l'exploitation forestière, mais qu'en est-il du secteur minier? Toutes les activités récréotouristiques, toute la question de la chasse, de la pêche, je pense que ça, c'est des éléments qui sont importants, que nous, ça nous préoccupe également.

1200 La santé publique, je pense à la santé publique en général, parce que quand les gens, ils viennent qu'à être affectés par la question de la qualité de l'air. Que ça soit les travailleurs et travailleuses ou que ça soit les citoyens, citoyennes, alors le fardeau de la preuve appartient souvent aux individus de prouver qu'ils ont été contaminés par le secteur minier, par ces rejets miniers là, alors ça aussi, ça nous préoccupe beaucoup.

1210 La silice cristalline également. Alors, nous, on recommande qu'il y ait des analyses plus approfondies au niveau des risques sur la santé, puis le choix des appareils, alors il va y avoir des appareils de localisés. Alors, ça aussi, ça nous préoccupe beaucoup de quelle façon que ça va être géré et toute la question du suivi autour de ça, et compte tenu de la qualité de l'air, on parle d'un projet, les cinq premières années, qui va être cinquante mille tonnes (50 000 t) par année, par jour. Alors, on tombe à cent mille tonnes (100 000 t) par jour, alors ça nous préoccupe également, toute la question de la qualité de l'air, si on en fait deux fois plus.

1215 Les effets des métaux lourds sur la santé humaine et des écosystèmes. On revient encore là-dessus, toutes les questions des effluents liquides, des métaux, des mines, des métaux découlant de... la *Loi sur les pêches* impose des normes quant au rejet de certains métaux dans les concentrations annuelles, alors il y a des pourcentages de soumis.

1220

1225 La question du transport, je pense, ça aussi ça nous préoccupe beaucoup, toute la question de... nous, on préconise beaucoup le transport par train au niveau des matériaux, du matériel qui va être transporté, alors au lieu d'utiliser des camions, moi, je pense que la voie ferroviaire doit être privilégiée au niveau du transport du minerai.

1230 Les effets cumulatifs. Alors, il y a beaucoup d'effets cumulatifs sur certains produits. Alors, ça aussi, il faut qu'on ait des études qui soient faites, un petit peu plus approfondies autour de ça.

1235 Le réaménagement, la restauration du site minier et la mise en valeur. Alors, nous, on trouve que les montants d'argent mis en place pour, justement, toute la question de la restauration du site et de la protection, on trouve que ce n'est pas beaucoup, cinquante millions (50 M\$), comparativement à un projet d'envergure de la sorte. Alors, on trouve que c'est minime quand on compare à d'autres projets miniers.

1240 La restauration de la fosse, pour nous, ça nous préoccupe beaucoup, toute la question de restaurer la fosse, pour qu'on puisse la réutiliser après le projet. Alors, je pense que dans certains pays, il y a des façons de faire et je pense qu'on doit s'inspirer de ça pour permettre de restaurer la fosse pour qu'on puisse la réutiliser une fois que la mine aura fini ses opérations.

1245 Et Madame Ménard va aussi vous déposer la documentation là-dessus, sur les pays qui font la restauration complète de la fosse. Alors, je pense que ça, c'est intéressant qu'on puisse vous soumettre ça.

1250 Toute la question d'un plan B en cas de fermeture. Bon, alors, on sait que la mine a une durée de vie, mais si jamais la durée de vie doit se faire avant ce qui est projeté, bien, est-ce qu'il y a un plan B qui est prévu pour justement relocaliser les travailleurs et travailleuses ou un plan de formation au niveau des travailleurs et travailleuses? Alors, je pense que ça, ça nous préoccupe également.

1255 Comité de suivi, ça aussi également, il faut que ça soit un comité de suivi qui soit indépendant de la compagnie minière et qui ait un financement adéquat pour permettre de faire les travaux correctement. Alors, je pense que c'est ça, le comité de suivi, ça a une incidence fondamentale au niveau de ce projet minier là.

1260 Je vais terminer avec la conclusion et on reviendra si vous avez des questions. Alors, en conclusion :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 12 : « En conclusion, le Conseil régional d'Abitibi... »

Fin de la phrase à la page 13 : « [...] ignorées des débats. »

1265

M. DONALD RHEAULT :

Alors, on va aller sur mes recommandations pour qu'on puisse après ça passer aux questions.

1270

LE PRÉSIDENT :

Oui, rapidement, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE MÉNARD :

1275

Oui, d'accord. Nous avons treize (13) recommandations. Alors, la première :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1280

Début de la phrase à la page 13 : « Si ce projet titanesque... »

Fin de la phrase à la page 14 : « [...] plan de réaménagement de la fosse; »

Mme ISABELLE MÉNARD :

1285

Concernant le remblaiement de la fosse, c'est tous les aspects géotechniques. Là, j'ai apporté de la documentation que je pourrai remettre de certains États aux États-Unis, en République Tchèque et en Afrique du Sud, qui obligent les minières à faire une réhabilitation de la fosse un coup que la mine est terminée.

1290

M. DONALD RHEAULT :

Alors, le reste des propositions :

(L'INTERVENANT REPREND ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1295

Alors, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1300

Merci beaucoup. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

1305

Bonsoir!

M. DONALD RHEAULT :

1310

Bonsoir!

LA COMMISSAIRE :

1315

Vous faites référence, dans votre mémoire, aux effets cumulatifs. Vous avez une préoccupation à cet effet, en page 9. On se demandait quelle serait l'approche que vous pourriez suggérer à cet effet-là, c'est-à-dire pour prendre connaissance des effets cumulatifs, pour les évaluer, pour les encadrer? Est-ce que vous auriez une approche à suggérer ou est-ce que vous en avez discuté avec vos membres?

Mme ISABELLE MÉNARD :

1320

Bien, actuellement, c'est plutôt une approche mine par mine. Donc, tous des projets indépendants, alors seulement pour la région, juste si on prend l'exemple de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, mais surtout l'Abitibi, juste dans cette région-ci, il y a quand même beaucoup de projets miniers qui sont actuels et qui sont en devenir. Alors, si on pouvait tous les combiner, par exemple, puis regarder ceux qui sont déjà en place, regarder aussi les effets sur, par exemple, la transformation qui se fait avec Xstrata à Rouyn-Noranda, puis regarder les projets actuels, puis de pouvoir, bon, juste avoir un portrait au niveau régional, juste dans la région ici, là, ce serait déjà un début.

1325

1330

Ensuite de ça, regarder aussi les notions de temps, parce que comme il est mentionné dans notre mémoire puis les lectures que j'ai faites, c'est qu'il semble, dans les effets cumulatifs au niveau du temps, les périodes de temps, il n'y a pas une période qui est pareille, il n'y a pas une place qui est pareille.

1335

LA COMMISSAIRE :

Le temps, c'est la durée?

Mme ISABELLE MÉNARD :

1340

La durée, par exemple sur combien de temps on va regarder les effets cumulatifs. Bon, les recherches que j'ai faites au niveau international, bon, si on regarde par exemple dans les pays d'Europe de l'Est ou on regarde, par exemple, en Amérique du Sud ou en Amérique

1345 Centrale, les endroits en Afrique où il y a des mines, il n'y a pas vraiment... on tente de regarder les effets cumulatifs au niveau de l'eau, au niveau de la qualité de l'air, mais il n'y a pas de consensus au niveau du temps, au niveau de qu'est-ce qu'on veut nécessairement analyser, bon, de quelle façon on va orienter les stations d'échantillonnage et tout ça. Il n'y a pas de cadre actuellement pour faire ces études-là.

1350 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. En fait, ce que je comprends c'est qu'au niveau des études d'impact ou de la mise en place de la construction d'un projet, il y a des paramètres, il y a des cadres, mais vous, c'est plus dans un contexte régional de regrouper l'information?

1355 **Mme ISABELLE MÉNARD :**

1360 Dans un premier temps, oui, pour avoir un portrait puis intégrer aussi un aspect que j'ai pensé tout à l'heure, je ne vous l'ai pas dit, mais je veux dire au niveau de la Santé publique. Regarder, parce que les études épidémiologiques, ça coûte quand même assez cher et puis souvent on les laisse de côté, mais je pense qu'on peut aller chercher des informations intéressantes aussi de ce côté-là au niveau des populations, mais il faut quand même miser, il faut quand même avoir un certain cadre financier pour pouvoir faire en sorte que ces études-là se réalisent.

1365 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Et vous voyez cette démarche-là réalisée par un regroupement régional, par des entités gouvernementales?

1370 **Mme ISABELLE MÉNARD :**

1375 Bien, je pense qu'un cadre multidisciplinaire est toujours un cadre qui est souhaitable parce que tout le monde amène un peu sa vision, que ce soit des gens dans le secteur de la santé ou dans le secteur, par exemple, plus scientifique ou de la géologie ou que ça soit aussi des promoteurs, des citoyens, je pense que des aspects multidisciplinaires, ça peut enrichir tout simplement les recherches.

1380 **LA COMMISSAIRE :**

Très bien. Dans un contexte, bon, vous avez mentionné, vous avez soulevé un point, un plan B, dans un contexte de fermeture hâtive, est-ce qu'encore une fois, est-ce que c'est un élément qui a été discuté avec vos membres? Est-ce qu'il y a des paramètres ou des

1385 suggestions qui sont ressortis de vos discussions ou bien c'est une recommandation que vous faites, sans avoir creusé peut-être cet aspect-là?

M. DONALD RHEAULT :

1390 Bien, c'est des orientations sur lesquelles nous on a déjà eu des discussions là-dessus, parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive. Alors, au niveau de la CSN, au niveau national, on s'est penché là-dessus à l'effet de, est-ce qu'on pourrait prévoir un plan B? Compte tenu que c'est assez fréquent qu'une mine prévoie d'être en opération pendant tant d'années, et là, le prix du minerai a une chute, là, il y a une fermeture qui arrive, qui n'est pas prévue. Alors, pour mettre en place un processus plus rapidement que d'être pogné devant un fait accompli.

1395 Pour vous donner un exemple, Mine Sigma à Val-d'Or. Alors, ce n'était pas prévu qu'il y ait une fermeture et quand est arrivée la fermeture, le temps qu'on se revire de bord et qu'on puisse arriver avec des mesures, bien, disons que le temps s'écoule pendant ce temps-là, alors on aimerait ça qu'on puisse prévoir un plan B en cas de situation.

1400 **LA COMMISSAIRE :**

1405 O.K. Mais dans cette prévision-là, est-ce que vous êtes allé plus loin au niveau des échanges, que ça soit au niveau de la mécanique, au niveau de ce qui devrait être inclus dans ce plan B là, de ce qui pourrait être abordé?

M. DONALD RHEAULT :

1410 Bien, nous, on n'a pas donné de paramètres comme tels, parce qu'on s'est dit : écoutez, il faut, première des choses, ouvrir un principe.

LA COMMISSAIRE :

1415 À tout le moins l'aborder.

M. DONALD RHEAULT :

1420 Oui, c'est ça. Au moins, l'aborder et après ça, on pourra avoir des discussions, bon, s'ils prévoient qu'on puisse, après ça, qu'on puisse s'inscrire dans cette démarche-là.

LA COMMISSAIRE :

Très bien.

1425

Mme ISABELLE MÉNARD :

Si je peux me permettre aussi?

1430

LA COMMISSAIRE :

Oui?

1435

Mme ISABELLE MÉNARD :

C'est que, bon, on le sait, le développement minier est beaucoup en lien avec le marché mondial, avec la croissance et tout ça, puis il y a quand même des indicateurs, ça n'arrive pas... ça semble arriver tout d'un coup quand le travailleur perd son emploi, mais quelques mois avant, il y a eu des indicateurs au niveau de la croissance, au niveau du développement, puis je pense qu'on devrait se préoccuper de ces aspects-là, de ne pas attendre à la dernière minute, dire : bon, bien ça y est, on ne peut plus, on ferme.

1440

1445

Je pense qu'on devrait avertir les travailleurs puis prévoir que, c'est sûr que c'est peut-être difficile à faire, mais je pense qu'on devrait toujours avoir un plan en parallèle pour justement éviter que les travailleurs se retrouvent sans travail, puis après ça, c'est difficile d'être relocalisé en région. Surtout, bon, si on a trois ou quatre secteurs tout simplement qui sont en développement dans une région, ce n'est pas évident de replacer les travailleurs. Donc, je pense que c'est ça, il y aurait intérêt à mettre un plan pour ces travailleurs-là qui risquent de perdre leur emploi.

1450

LA COMMISSAIRE :

O.K.

1455

LE PRÉSIDENT :

Oui, je voulais revenir sur la notion, Monsieur Rheault, de baliser l'acceptabilité sociale. Est-ce qu'il s'agit de préciser de quoi on parle, la définition de l'acceptabilité sociale? Ou bien donc d'encadrer la manière dont on la mesure? Qu'est-ce que vous entendez par ça?

1460

M. DONALD RHEAULT :

Bien, je pense que c'est de se donner des balises d'encadrement et de définition. Je pense que ça en fait partie au complet, parce que l'acceptabilité sociale, dépendamment de qu'est-ce qu'on en comprend, mais on n'a pas tous la même définition. Et je pense que dans un premier temps, il faut qu'on le définisse, à partir de quels paramètres?

1465

LE PRÉSIDENT :

Mais votre organisation qu'est-ce qu'elle en propose comme définition?

1470

M. DONALD RHEAULT :

Bien, disons qu'on est dans les premiers balbutiements, nous, au niveau de l'acceptabilité sociale, mais je pense qu'il faut qu'on puisse en débattre ensemble là-dessus, sur à partir de quel paramètre qui est acceptable ou qui n'est pas acceptable. Alors, on n'a pas de position tranchée là-dessus, parce qu'on est justement en réflexion nous-mêmes, mais je pense que si on peut se donner un cadre de référence et un endroit où on peut en débattre, qu'on puisse...

1475

LE PRÉSIDENT :

Mais on l'appliquerait ensuite à quoi?

1480

M. DONALD RHEAULT :

Mais sur toutes sortes de projets.

1485

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que je vous avoue que c'est à peu près sous-jacent à chacune des audiences qu'on tient nous autres au BAPE depuis trente (30) ans. Je suis assez d'accord avec vous que la définition a pu évoluer, que la sensibilité des citoyens face aux enjeux à propos desquels on soulève la question de l'acceptabilité sociale, ça aussi, ça a pu évoluer, mais enfin, on en parle quand même depuis une trentaine d'années. J'essayais de voir comment ça pourrait enrichir ou rendre plus pertinent le débat sur des grands projets?

1490

1495

Mme ISABELLE MÉNARD :

Bien, si je peux me permettre?

LE PRÉSIDENT :

1500

Je vous en prie Madame Ménard.

Mme ISABELLE MÉNARD :

1505

Oui, je pense que, bon, donner une définition un peu comme on a fait avec le développement durable, ça me fait penser un petit peu au même thème. On peut l'étirer puis le

mettre à plusieurs, selon la sauce du moment, mais je pense que de donner une définition large? Parce que l'acceptabilité sociale, pour un promoteur, pour un citoyen, pour un travailleur, il n'y aura pas nécessairement la même définition face à un projet qui s'en vient dans sa région. 1510 Donc, je pense que déjà, de pouvoir avoir un lieu pour pouvoir débattre de c'est quoi l'acceptabilité sociale, ça met aussi, ça fait réfléchir aussi sur quel type de développement on veut aussi en même temps. Puis je pense que les ressources naturelles s'y prêtent bien à ce genre de débat là.

1515 Alors, je regarde juste au niveau des gaz de schiste, l'acceptabilité sociale, c'est un thème qui a bondi, qui s'est retrouvé partout, à peu près partout, et puis qui n'avait pas la même définition, dépendamment si on était le promoteur, le gouvernement ou le citoyen. Mais il faut, en même temps, essayer de trouver une définition qui va rejoindre tout le monde pour être capable de dire : oui, on veut de ce projet-là, non, on ne le veut pas, quel type de 1520 développement on veut, puis comment on veut l'orienter.

LE PRÉSIDENT :

1525 Par ailleurs, comme vous êtes une centrale syndicale, vous représentez les travailleurs, est-ce qu'on peut vous entendre sur cet aspect-là de la réflexion que vous portez sur le projet Dumont? Vous avez une opinion sur les avantages ou les inconvénients reliés à la réalisation de ce projet-là vue du point de vue des travailleurs.

M. DONALD RHEAULT :

1530 Oui. Bien, écoutez, comme on l'a dit dans notre mémoire, nous, d'entrée de jeu, on est favorable à un développement économique, à un développement, mais pas à tout prix. Je pense que nos travailleurs et nos travailleuses, bon, il y a la question de l'emploi qui est prédominante dans tout ça, mais la question environnementale puis la question sociale dans le 1535 cadre d'une perspective de développement durable.

1540 Alors, c'est dans ce cadre-là que nos travailleurs et travailleuses souvent nous interpellent. C'est correct, la job, mais l'environnement je pense que je suis préoccupé également parce que je suis un amateur de chasse, un amateur de pêche et toute la question sociale aussi.

1545 Est-ce que je vais continuer à vivre dans ce secteur-là si un projet minier aura un impact environnemental ou un impact social? On parlait, dans le projet minier, toute la question du transport routier. Alors, ça, c'est sûr que ça va déranger nos gens sur le plan social. Il va y avoir du bruit et... alors, ça, nos travailleurs et nos travailleuses nous interpellent régulièrement là-dessus. Alors, je pense qu'on a tout à gagner, dire : oui, mais pas à tout prix et pas à tout crin et

on laisse aller, comme ça s'est déjà fait à l'époque. Et les travailleurs et travailleuses, c'est des citoyens et citoyennes qui sont de plus en plus préoccupés par ces secteurs-là.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous entends bien là-dessus. Madame Drapeau?

1555 **LA COMMISSAIRE :**

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

1560 O.K. Merci beaucoup Monsieur Rheault, Madame Ménard.

M. DONALD RHEAULT :

Merci.

1565

HENRI JACOB

1570 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, Monsieur Henri Jacob.

1575 **M. HENRI JACOB :**

Bonjour! Bonsoir plutôt.

LE PRÉSIDENT :

1580

Bonsoir Monsieur Jacob. Vous nous avez envoyé déjà un mémoire, on en a pris connaissance, alors je vous invite à peut-être en donner l'essentiel pour qu'on puisse ensuite vous poser des questions

1585

M. HENRI JACOB :

1590 Parfait. D'abord, merci d'être d'ici. Vous êtes probablement ma vingtième audience publique que je fais avec le BAPE.

LE PRÉSIDENT :

1595 La combien?

M. HENRI JACOB :

1600 Je pense que c'est alentour de vingt (20), je ne les compte plus, mais il faudrait que je fasse le décompte, mais ce n'est pas loin de là. J'ai commencé à militer en 1972, ça fait que ça vous donne une petite idée de mon âge. J'étais majeur.

LE PRÉSIDENT :

1605 Vous avez commencé jeune, Monsieur Jacob. On vous écoute.

M. HENRI JACOB :

1610 D'abord, je vais présenter l'Action boréale. L'action boréale c'est un organisme qui a été fondé en l'an 2000, qui a été fondé dans le but, principalement, pour débattre sur la préservation des forêts boréales un peu partout au Québec. On compte aujourd'hui plus de deux mille (2 000) membres à l'Action boréale, des membres payants, des membres qui ont droit de vote et qui peuvent se présenter au Conseil d'administration.

1615 Nos principaux dossiers avaient été principalement, au départ, dans le but de présenter des terres candidates, des terrains candidats pour les aires protégées. Quand on a commencé, il y avait zéro point cinq pour cent (0,5 %) de territoire protégé en Abitibi-Témiscamingue, aujourd'hui on est à huit point sept, (8,7), ça fait que... puis on n'est pas complètement étrangers.

1620 La mission se résume en trois points : défendre et promouvoir des droits écologiques; deuxièmement, sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver et de protéger des portions significatives de forêt boréale; trois, faire des représentations auprès des gouvernements, de l'industrie et d'autres acteurs pour l'adoption de lois et règlements et des politiques et des pratiques pour sauvegarder l'intégrité des écosystèmes de la forêt boréale.

1625

Malheureusement pour nous, ici on est en Abitibi-Témiscamingue, on est obligé aussi de, à cause que l'activité minière se fait aussi sur les territoires de la forêt boréale, donc c'est un peu par ce biais-là qu'on a été approché.

1630

Rapidement, je vais vous lire les titres de nos chapitres. D'abord, le titre de notre mémoire c'est : *L'héritage de nos enfants, un trou de 5 X 2 X 0,5 km² et 47 Km² de terre dévastée*. C'est un résumé de ce qu'on en pense.

1635

Une des choses dont on veut parler, c'est : « Les trois filtres du développement durable », c'est ce qu'on est censé faire. Après ça, on parle : « Après Val-d'Or et Malartic : de dangereux précédents », on parle aussi d'acceptabilité sociale; « Un lac, vous dites? » Puis : « Pas de questions? » Puis : « Le peuple inaudible » et une conclusion. J'ai fait la description.

1640

Et pour nous, le développement durable, contrairement à ce qui est dit au niveau du gouvernement du Québec, ce n'est pas trois plateaux égaux, qui est le développement, qui est l'économie, équité sociale. Pour nous, l'environnement terrestre, ça se limite à la couche d'ozone et la société est à l'intérieur de l'environnement, et l'économie, ça fait partie de l'interaction entre l'environnement et la société.

1645

Donc, ce n'est pas trois parties égales. Et on pense que pour un bon développement, quand on dit développement durable, on doit analyser selon les trois filtres du développement durable.

1650

Premièrement, pour l'acceptabilité, est-ce que c'est, pour l'environnement, est-ce que c'est acceptable un projet? Peu importe le projet.

Deuxièmement, est-ce que pour la société, ça amène des bienfaits?

1655

Et, troisièmement, est-ce qu'il y a une rentabilité économique? Et ça doit se faire dans cet ordre-là contrairement à ce qui s'est toujours fait et qui se fait encore aujourd'hui, qu'on commence, qu'on dit : est-ce que ça rapporte? Et si ça rapporte, bien, on essaie de voir comment qu'on peut s'organiser avec l'environnement et la société.

1660

On commence, en introduction, en parlant de ce qui s'est passé dans les trois, quatre... bien, les quatre, cinq dernières années sur le dossier minier, les quatre tentatives pour finir par avoir une nouvelle loi très, très peu améliorée, le rapport du Vérificateur général qui rapportait de nombreuses lacunes au point de vue de la gestion du dossier minier et surtout que ça rapporte très, très peu. Très peu de minières payent leurs redevances. Puis on parle aussi du dossier Osisko à Malartic où, quand ça s'est présenté parce qu'on était aux audiences publiques, on se faisait dire que c'était en fait la panacée, que la municipalité allait revivre et on allait relancer le sort de la ville, la population allait en profiter énormément.

1665

1670 Aujourd'hui – madame Kirouac m'a scoopé à une couple de places – on a des milliers de plaintes des citoyens de Malartic, je n'en suis pas un et je n'ai pas écrit de plainte, donc ce n'est pas de ma faute, il y a plus de cent (100) constats d'infraction, puis la population locale décline, et aussi, même un citoyen qui n'est pas satisfait et qui veut déménager, bien, il ne peut même pas le faire, parce que quand tu veux vendre ta maison, tu es obligé d'écrire sur l'acte de vente qu'il y a deux sautages, des mégas sautages à tous les jours, qu'il y a de la poussière et des vibrations en continu.

1675 Je ne sais pas si vous seriez intéressé à acheter dans ces conditions-là, jusqu'à date, il n'y a pas beaucoup de monde. Même les travailleurs qui travaillent à Osisko ne vont même pas rester là, ils restent à Val-d'Or. Ça vous donne une idée de comment c'est. Nous autres, on dit : « Après Val-d'Or et Malartic » avant la mine se faisait souterraine.

1680 Dans le cas de, exemple, à Val-d'Or, la mine Sigma qu'on parlait tantôt, la mine Sigma, une des plus grosses journées, ils ont sorti cinq mille (5 000) tonnes de matériel. La mine d'Osisko Malartic, c'est cent cinquante mille (150 000) tonnes par jour. Ça peut vous donner une idée de la différence, on ne parle plus de la même chose. Et c'est pour ça que nous, à l'Action boréale, depuis les débuts, on demande qu'il y ait un débat public qui se fasse sur cette nouvelle façon de miner et d'extraire du minerai, parce qu'on pense que c'est une autre chose.

1685 On demande un débat naturellement qu'on s'est toujours fait refuser, donc on demande au gouvernement d'émettre un moratoire sur les projets de mégas mines à ciel ouvert et d'instaurer rapidement un vrai débat public itinérant qui se promènera dans les régions, les différentes régions impactées du Québec. Pourquoi qu'on demande un moratoire? C'est bien simple. On regarde dans le cas de l'uranium, c'est juste quand tu as un moratoire qu'on dirait que les gens se mettent à prendre au sérieux les demandes d'avoir un vrai débat. Ça fait que c'est un peu pour ça qu'on le fait.

1690 Dans le développement durable, j'avais oublié de vous dire, la Commission Brundtland qui s'est promenée de 82 à 87 essayait de trouver le moyen de rallier le développement économique avec les impacts sur l'environnement. La définition qu'ils ont trouvée eux autres, c'est à peu près comme ça que je l'écris : « Développement durable suppose la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques de tous projets d'exploitation; en plus, il doit tenir compte des besoins actuels et futurs de la société.

1700 Ce qu'on oublie tout le temps de dire ce qui était écrit dans le rapport c'est : « dans le respect des limites écologiques de le faire. » Ça, même le ministère de l'Environnement ne tient pas compte de cette phrase-là qui veut dire qu'en théorie, tu ne devrais pas, dépassé la capacité de l'écosystème, accepter un certain développement.

1710 Dans une des recommandations qu'on fait au promoteur, on demande que le promoteur
produise un plan complet et final de restauration, si jamais le projet est accepté, même si nous
on ne le souhaite pas, y compris l'utilisation du futur site de quarante-sept kilomètres carrés
(47 km²) qui va être impacté. On demande qu'il y ait un scénario de remplissage de la méga
fosse ainsi qu'un plan final et complet des installations de contrôle des effluents liquides et des
impacts de leur rejet dans le milieu récepteur, parce qu'on pense qu'il va y en avoir, et que ce
plan soit soumis au nouveau ministère qui s'appelle le ministère du Développement durable, de
1715 l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Il change, avec tous les
gouvernements, de nom, mais son budget reste tout le temps de plus en plus... il rapetisse, ça a
l'air.

1720 Ça fait qu'on pense que c'est une condition minimale qui devrait être faite, parce qu'on
s'est fait dire, lors de la première partie des audiences, que ça coûterait trop cher remplir la
fosse. Bien, si on n'est pas capable et de remplir la fosse et de nous dire qu'est-ce qu'on va
faire avec les quarante-sept kilomètres carrés (47 km²) qui vont être impactés, bien un, il va
 falloir au moins dire que ce n'est pas du développement durable, parce que c'est ce qu'on
pense que c'est, mais ça n'en est pas, mais il va falloir qu'on nous dise pareil qu'est-ce qu'on va
1725 faire avec ça. Parce qu'on ne peut pas continuer à développer comme on développe
présentement, scraper des territoires puis ces territoires-là qui sont inutilisables pour les
générations futures.

1730 À un moment donné, les générations futures vont commencer à avoir besoin de terres
agricoles, parce qu'il y a des terres agricoles ici qui vont être impactées, ils vont avoir besoin
aussi d'eau potable, on est sur une des meilleures sources d'eau potable probablement au
monde, on ne sait pas exactement ce qu'il va faire, mais si tu impactes sur quarante-sept
kilomètres carrés (47 km²) en plein sur les abords de ces... il risque d'y avoir des impacts sur ça.

1735 Dans la première audience, le promoteur nous parle d'un lac. Pour nous, un lac, c'est un
écosystème complexe avec des espèces vivantes qui sont en relation entre elles et avec leur
milieu. On a au plus cent mille (100 000) lacs et cours d'eau en Abitibi-Témiscamingue, je ne
pense pas que d'en avoir un de plus, même si c'est un lac qu'on construirait, ça nous
apporterait de quoi.

1740 Puis pour nous, un trou qui va mesurer un demi-kilomètre de profond et qui n'a aucune
espèce de vie prévisible durant les prochaines années, du moins, on ne pense pas que ça
s'appelle un lac. Ça s'appelle une fosse, ça s'appelle un trou qui va se remplir d'eau. Comme ce
verre d'eau là, ce n'est pas un écosystème, c'est juste de l'eau qu'il y a dedans. Ça ne veut pas
1745 dire que ce n'est pas bon.

Ça fait que nous autres, l'ABAT demande que les autorités compétentes obligent le
promoteur à présenter d'autres alternatives à l'ennoiement de la fosse. L'ABAT recommande

1750 qu'au-delà de cinq hypothèses, suggestions, la compagnie minière Royal Nickel présente des scénarios réalistes de remplissage de la fosse et des utilisations possibles qui pourraient en découler.

1755 On nous a dit que, dans leur rapport, qu'ils pouvaient remplir, ils remettraient trente-cinq pour cent (35 %) à peu près du matériel dans la fosse, nous autres on pense : pourquoi pas le remettre au complet? On sait, même si ça ne l'emplit pas complètement, bien là, peut-être que tu as plus de chances qu'il y ait une forme de cours d'eau qui devienne peut-être un jour un peu plus un lac.

1760 Un des points qu'on s'est questionné, en tout cas, on s'interroge, qu'il n'y a pas eu de questions, lors de la période de questions, de la part de nos élus. L'absence notée de nos politiciens à ces consultations laisse croire au peu d'intérêt que porte aux préoccupations autres qu'économique.

1765 On se pose des questions, comment ça se fait que le plus gros trou qu'il va y avoir au Canada, ça ne suscite même pas que nos élus locaux, régionaux viennent se présenter devant le BAPE et posent des questions, ne serait-ce que pour demander c'est quoi les retombées économiques. Qu'on puisse au moins en discuter. Même pas.

1770 Alors, je trouve ça très inquiétant, parce que ce que ça nous dit c'est qu'aujourd'hui, peu importe le projet qui se présente ici, si ça rapporte, c'est la poule aux œufs d'or, puis on ne se pose pas de questions, qu'est-ce qui va... les résidus qui vont en rester.

1775 Ça fait que nous, l'ABAT recommande, souhaite que le gouvernement donne des formations aux élus locaux et régionaux visant à leur rappeler leur rôle et leur responsabilité envers les populations qui les ont élus et qu'ils représentent lors d'un processus aussi important que celui d'audiences publiques portant sur des projets aussi majeurs que celui de Launay. On pense que les élus sont redevables à leurs citoyens, donc ils doivent les représenter, ne serait-ce que pour démontrer qu'ils s'inquiètent quand il y a des citoyens inquiets qui se posent des questions.

1780 Une autre partie qu'on parle, on parle du peuple inaudible. La Cour suprême, au cours des vingt-cinq (25) dernières années, a confirmé l'obligation des gouvernements de consulter et d'accommoder les Premières Nations touchées par les projets de développement prévus sur leur territoire et on pense que c'est important que le gouvernement du Québec, dans le cas des audiences de même, soit, s'engage rapidement avec les Nations qui sont impactées, les Nations autochtones – ici, c'est les Algonquins et probablement une partie des Cris, parce que c'est leur territoire qu'ils se séparent ici – que le gouvernement remplisse ses obligations selon ce qui a été dit en Cour suprême.

1785

1790

En conclusion, aux vues de ce qui précède, l'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue se prononce fermement contre le projet de mine à ciel ouvert à grande envergure dans la municipalité de Launay. Ce projet ne peut prétendre au développement durable et créera une richesse passagère, mais des dommages permanents.

1795

Nous sommes convaincus que ce projet établira un dangereux précédent en imposant un type de développement qui ne peut qu'affecter négativement tant la qualité de vie de nos populations que la qualité de nos paysages, et ce, pour des centaines d'années, pour ne pas dire des milliers.

1800

Pour nous, il s'agit d'un mal développement que nous refusons de léguer à nos enfants qui viendront après nous et aux générations qui viendront après nous et à nos enfants et à leurs descendants.

1805

L'ABAT ne croit pas que l'héritage des générations futures de l'Abitibi-Témiscamingue devrait être un territoire qui possède le plus gros dix-huit (18) trous de la planète visible de la lune.

LE PRÉSIDENT :

1810

Merci beaucoup, Monsieur Jacob. Le passé historique de l'Abitibi-Témiscamingue est largement minier, ça s'est fait au fil des années, de différentes manières qui reflétaient sans aucun doute les connaissances, les enjeux des différentes époques successives, quelle forme prend l'avenir, à vos yeux, de l'Abitibi-Témiscamingue, du point de vue minier?

1815

M. HENRI JACOB :

1820

Bien, écoutez, ce qui nous inquiète principalement c'est qu'on semble accepter tout projet qui se présente. Je n'ai pas encore vu un seul projet minier, ici, qui a été refusé en Abitibi-Témiscamingue. Comme je dis, dans le passé, c'était oui, les mines avaient un impact sur l'environnement, mais c'était beaucoup plus circonscrit dans l'espace, même si certains ont eu des impacts sur certains cours d'eau. Comme dans le coin de Val-d'Or, on a des rivières qui ont eu des pH jusqu'à 2, puis dans le coin d'Utelle aussi. Mais en général, c'était circonscrit sur un territoire beaucoup plus petit.

1825

Aujourd'hui, ce qu'on nous réserve, c'est quarante-sept kilomètres carrés (47 km²), on parle de sacrifier, sans débat public, un territoire qui aujourd'hui peut pratiquer l'agriculture, qui a des milieux humides, qui a des milieux forestiers, qui a de la faune, et cetera, et on n'a pas droit au débat public. On parle d'acceptabilité sociale et à notre point de vue, ce n'est pas ça, l'acceptabilité sociale.

1830

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous dites que l'avenir de l'Abitibi-Témiscamingue est davantage du côté de ces activités-là, autres que minières? Oui, je vous écoute, là.

1835

M. HENRI JACOB :

Parfait. On n'est pas contre les mines, ça, je peux le répéter trois fois si vous voulez, je le répète à toutes les conférences qu'on va, à tous les... on n'est pas contre les mines. J'ai travaillé dans l'exploration minière, j'ai même participé à la découverte d'une mine dans le nord de l'Ontario, mais c'était des mines souterraines. Et avec le temps, peut-être que je n'aurais pas participé parce que j'étais innocent, c'était avant que je commence en environnement. Puis mes parents, mon père a travaillé dans les mines, j'ai des oncles des deux côtés, mon père puis ma mère, qui ont travaillé dans les mines. On n'est pas contre les mines. Mais de la façon que ça se fait aujourd'hui, c'est du « *dig and run* ». C'est que tu ramasses le plus rapidement possible le matériel, puis tu t'en vas après.

1840

1845

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est fondamentalement les grandes mines à ciel ouvert qui, pour vous, changent la donne.

1850

M. HENRI JACOB :

Exactement. Juste pour vous dire, c'est qu'aujourd'hui, il ne se fait presque plus d'exploration souterraine, très, très peu. Parce que tous les gens disent : bien, la meilleure affaire, c'est bien plus facile faire un immense trou, ramasser des mines à faible teneur puis à haut tonnage que la technologie pour aller trouver le filon qui se retrouve dans le sol.

1855

Naturellement, il en faut des mines, comme des mines de fer qui sont souvent à fort tonnage, tu ne peux pas faire autrement que de faire un trou, puis on peut comprendre qu'on en a besoin. Mais aujourd'hui ce qu'on fait, avec les minéraux qu'on a ici, en Abitibi, on pourrait peut-être y penser une autre fois avant de dire que c'est ce genre de développement là minier qu'on veut. Parce qu'on ne peut plus rien faire avec le territoire après.

1860

1865

Il ne faudra pas s'imaginer qu'on va faire des pentes de ski avec ce territoire-là, puis qu'on va faire des monts qui vont attirer les touristes, là. Il n'y aura pas grand-chose qui va se faire là. Puis en plus, durant des années, il y a des impacts. Ces résidus-là vont se retrouver, ces énormes quantités de résidus là vont sûrement se retrouver un jour dans les cours d'eau, et on va être obligés peut-être de trouver d'autres moyens, ou déménager nos puits ou quoi que

1870

ce soit. On pense qu'il faut y penser avant. C'est pour ça que nous, on demande depuis des années qu'il y ait un débat public.

LE PRÉSIDENT :

1875

Qu'est-ce que vous attendriez d'un débat comme celui-là? Quel genre de réponse peut-il apporter ou sur quoi devrait-il se pencher, sans présumer de la réponse à apporter, parce que ça pourrait être l'une de deux : oui, on y va ou non on n'y pas?

1880

M. HENRI JACOB :

Ou ça va se retrouver entre les deux, puis je pense que c'est là que ça va se retrouver, ça serait entre les deux. Ça voudrait dire que, je ne pense pas qu'en Abitibi-Témiscamingue, puis je ne suis pas pour ça, qu'il n'y ait pas de mine. Ça, il faut se le dire.

1885

Mais la question que ça pourrait se retrouver entre les deux, ça pourrait se dire : oui, voici la limite qu'on est prêt à accepter. Oui, à telle distance de tel cours d'eau, et cetera, mais la grosseur... on parlait tantôt les zones tampons, quand on parlait tantôt de proximité des gens, et cetera, je pense que c'est des choses qui pourraient être discutées. Les gens pourraient dire : bon bien, à telle distance, tu n'auras pas de mine à ciel ouvert. Si t'as une mine souterraine, c'est plus acceptable, oui.

1890

Puis l'autre chose, bien, la vitesse qu'on exploite. À Malartic, quand je vous dis cent cinquante mille tonnes (150 000 t), ça veut dire, ce n'est pas du sautage comme il se passait dans le temps. Moi, je reste à quinze kilomètres (15 km) de Malartic, puis de temps en temps, quand ils font un méga sautage, je le ressens chez nous, à quinze kilomètres (15 km). Puis je ne reste pas sur le roc, là. Ma maison n'est pas sur le roc. Je n'ai pas de dégât encore, du moins visible, puis je ne pense pas que je vais en avoir à quinze kilomètres (15 km). Mais avant, quand tu avais des mines souterraines, ça n'avait pas cet impact-là sur le milieu.

1895

1900

LE PRÉSIDENT :

Et si l'avenir minier de l'Abitibi-Témiscamingue devait être plus restreint que celui qu'on envisage avec des projets comme celui-ci, à quoi associez-vous les perspectives de développement économique les plus prometteuses?

1905

M. HENRI JACOB :

Ce n'est pas juste, je pense ni à Launay, ni en Abitibi, un peu partout, c'est qu'aujourd'hui, on est rendu sept point quelques milliards sur la planète, puis il faut changer notre façon de

1910

vivre avec notre environnement, si on veut continuer à vivre. Ce n'est pas juste moi qui vous le dis, vous n'avez qu'à écouter l'information un peu partout.

1915 On a un impact qui se fait ici en Abitibi, un impact un peu partout, comme les sables bitumineux ont un impact partout sur la planète. Je pense qu'il faut, il y a besoin de ces débats publics là, puis il y a besoin de décider c'est quoi les limites qu'on peut imposer à des écosystèmes pour être capables de pouvoir continuer à en vivre. On ne pourra pas toujours déménager de place. Les gens quand ils sont venus ici en Abitibi, Québec était gros, on était, 1920 quoi, deux milliards sur la planète, dans le temps, on est rendu à huit milliards? Il n'y aura plus bien, bien de place, on ne pourra plus bien, bien s'en aller non plus vers le nord, parce qu'à un moment donné, on va se retrouver dans la baie James ou la baie d'Ungava.

LE PRÉSIDENT :

1925 D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

1930 Vous avez mentionné, en fait vous avez proposé que des formations soient offertes ou proposées aux élus régionaux et même locaux, à savoir, en fait, peut-être pour encourager leur participation et bien reconnaître leur responsabilité dans des contextes comme ici, comme des audiences, est-ce que ce type de formation là s'adresse seulement à des élus ou aussi à des citoyens ou des organisations? Est-ce que, par rapport à l'objectif que vous visez par votre recommandation, est-ce que ce n'est pas plus large que les élus?

1935 **M. HENRI JACOB :**

1940 Effectivement. Nous, ce qu'on veut, c'est que nos élus, ils sont élus pour nous représenter. Quand ils sont en élection, c'est ce qu'ils disent qu'ils veulent faire, il veulent nous représenter, ils veulent apporter notre voix au palier où ils sont et on pense que pour le faire, il y a besoin de... oui, la population a besoin de participer, parce que s'ils veulent prendre des décisions éclairées en notre nom, il faudrait qu'ils prennent la peine d'écouter notre population et c'est dans ce sens-là que s'ils ont une formation, je veux dire : écoute, si tu veux représenter ta population, ça serait important que tu puisses l'écouter.

1945 Au moins, quand il y a des changements majeurs comme ça. On ne demande pas des débats publics à tout crin en Abitibi, sur tous les dossiers. Mais là, tu as un changement majeur. C'est qu'on faisait des mines souterraines, on s'en va dans un autre type de minage, on pense que oui, là, tu aurais besoin au moins de rappeler aux élus, puis même aux citoyens, on a une 1950 responsabilité envers les générations futures. Il faut qu'on prenne la peine de se renseigner comme du monde sur qu'est-ce qui s'en vient puis est-ce que c'est ça qu'on veut?

1955 Et quand on parle de débat public, tantôt, Monsieur le président, vous avez dit : oui, si la population, un coup qu'elle est bien renseignée puis qu'elle comprend les... si on leur a expliqué les deux côtés, les deux facettes du développement dans le sens, est-ce qu'on doit aller ou pas, moi, je suis convaincu que la population va nous arriver avec une solution qui va se retrouver entre les deux. On va dire : voici les limites du développement qu'on doit avoir.

1960 Puis je crois à ce genre de sagesse là, mais pour avoir cette sagesse-là, il faut leur donner l'information et les deux côtés de la médaille : les bienfaits et les effets négatifs d'un projet, parce qu'il y a toujours deux côtés à une médaille.

LA COMMISSAIRE :

1965 D'où ma question, est-ce que ça passe par une formation ou d'autres formes d'outils d'accompagnement?

M. HENRI JACOB :

1970 En fait, quand on parlait de formation, c'était surtout de rappeler le rôle de nos élus. Je pense que c'est écrit un peu partout, le rôle des élus, c'était peut-être... c'était une façon de dire qu'il faudrait leur rappeler qu'ils sont là pour nous représenter.

1975 Et je n'en veux pas aux élus de notre région, même si des fois ça a de l'air de ça, je n'en veux pas aux élus de notre région, mais je pense que c'est important puis je trouvais ça immensément gênant de me retrouver aux audiences publiques, la dernière phase, et de ne pas trouver un seul élu qui va poser une question sur le plus gros projet. C'est deux fois le Mont-Wright, c'est deux fois la plus grosse mine à ciel ouvert, puis le Mont-Wright, bien, c'est une mine de fer puis c'est loin d'ici pas mal, là.

1980 Là, c'est juste à côté, puis nos élus ne se présentent pas. Ni régionaux, ni locaux. Je parle pour poser des questions, je ne dis pas qu'il n'y avait pas quelqu'un dans la salle qui a assisté pour écouter, je ne le sais pas, mais qui avait des questions à poser, alors que pour moi, le Bureau d'audiences publiques, c'est un des, au Québec, un des outils les plus importants qu'on a pour permettre de pouvoir, peut-être pas débattre, mais au moins se renseigner sur un projet.

1985 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

1995

C'est moi qui vous remercie.

**ULRICK CHÉRUBIN,
MAIRE D'AMOS**

2000

LE PRÉSIDENT :

2005

J'appelle maintenant, et vous serez les derniers avant la pause, parce qu'on prendra quand même une pause tout à l'heure, la ville d'Amos avec donc monsieur le maire Ulric Chérubin, et je pense que vous êtes accompagné, Monsieur le maire?

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2010

Oui, Monsieur le président, je suis accompagné d'une belle créature du Bon Dieu.

LE PRÉSIDENT :

2015

Vous savez que les propos sont enregistrés, Monsieur le maire, et que ça va se retrouver dans les transcriptions. À moins que vous demandiez, mais bon, je pense que vous avez droit à vos propos.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2020

Ça peut être enregistré, Monsieur le président, parce que je dis la vérité. Cette belle créature du Bon Dieu répond au nom de Maryse Thibault, qui est directrice du Service de l'Environnement à la Ville d'Amos – du Développement économique, merci, à la Ville d'Amos. Donc alors, je pense que c'est elle, en association avec le directeur de la Ville d'Amos ainsi que le directeur du Service de l'environnement qui ont rédigé ce rapport.

2025

Je vais commencer par vous dire qui je suis. Oui, hélas, je suis un élu. Je suis en politique municipale depuis vingt (20) ans, huit ans comme conseiller à la ville d'Amos et je commence ma douzième année comme maire. Donc, alors c'est mon quatrième mandat.

2030

La ville d'Amos, c'est la plus vieille ville de l'Abitibi, qui a reçu ses lettres patentes en 1914 et c'est pour ça, cette année, c'est l'année du centenaire de la ville d'Amos que nous fêtons fièrement, mais avant 1914, depuis 1910, le territoire a été occupé. Donc, nous sommes là depuis 1910. Pas nous précisément, pas moi précisément, mais il y a des gens qui étaient là

2035 depuis 1910, un certain monsieur Turcotte, les deux frères Turcotte, et leur femme ainsi que leurs enfants.

2040 Donc alors, moi, on aura l'occasion de vous dire pourquoi je souhaite que le projet se réalise et j'appuie, la Ville d'Amos appuie le projet Royal Nickel, le projet Dumont et comme maire de la ville d'Amos, j'ai eu l'occasion d'avoir été préfet de la MRC d'Abitibi, ainsi que président de la Conférence régionale des élus. Donc alors, depuis une quarantaine d'années, quarante et un (41) ans, plus précisément, je vis en Abitibi, à Amos plus précisément. Donc alors je connais le territoire amossois, le territoire de la MRC et toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue, de Senneterre jusqu'au Témiscaming.

2045 Donc je peux dire que je connais assez bien la région et depuis 2009, depuis 2009, oui, on a reçu, à la ville d'Amos, les gens de Royal Nickel qui nous ont informés du projet et il y avait eu des soirées d'information et des soirées, même, de consultation. Donc, c'est un projet, je pense, qui n'est pas fait à la cachette, à l'aveuglette. Tous ceux qui voulaient être informés, même les élus, pouvaient avoir de l'information. On n'avait pas besoin d'un cours pour nous dire
2050 qu'est-ce que c'était, le projet Dumont.

Et je peux vous dire, on a envoyé notre mémoire, vous pouvez, vous avez eu l'occasion de le lire et de le relire.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

On a pris le temps de le lire.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2060 Donc alors, je n'aborderai pas directement ce mémoire-là quoique madame Thibault peut vous donner les grandes lignes, surtout pourquoi on appelle... mais il ne faut pas se cacher, c'est pour ses retombées économiques que ça va apporter sur le territoire de la ville d'Amos. Parce que, Monsieur le président, nous autres, à Amos, c'est l'agriculture et la forêt qui étaient nos secteurs les plus névralgiques. Mais depuis 2003, vous connaissez la crise de l'agriculture, commencée avec la vache folle et suivie, depuis 2003, de la crise forestière, parce que les
2065 Américains aussi, en 2003, avaient des problèmes et plus précisément avec la récession de 2008, n'achetaient plus nos deux par quatre (2 x 4).

2070 Donc alors, à la ville d'Amos, une petite ville de douze mille six cent soixante et onze (12 671) de population, eh bien, cette crise-là nous a fait mal, parce que nous sommes une ville de centre qui donne des services à nos citoyens, mais plus précisément à toute la MRC de l'Abitibi.

2075

On avait une usine qui s'appelait Temlam, une usine de LVL, c'est-à-dire Laminated Veneer Lumber. Une usine de dernier cri qui a été ouverte en 2004, fermée malheureusement en 2008. C'est une usine qui engageait deux cents (200) employés, deux cents (200) travailleurs. Donc, on était mal pris, on priait pour trouver un projet qui pourrait nous aider à sortir de la dèche.

2080

Donc alors, les gens de Royal Nickel nous parlaient et reparlaient de ce projet-là et on commençait à nourrir beaucoup d'espoir. On dit quand est-ce que ça va commencer? C'est-tu en 2014, non? C'est-tu en 2015? Peut-être. C'est-tu en 2016? Vous êtes proche du but. Nous autres, on a hâte que le projet commence, parce que ça va apporter l'eau au moulin.

2085

C'est sûr et certain que le projet paraît gros, le projet paraît immense. Moi, mon père était agriculteur, il n'était pas minier. Mais on semble dire que les projets souterrains ne sont pas mieux que les projets à ciel ouvert, c'est la plupart des fois, cache-moi ces seins que je ne saurais voir. Et la plupart des fois, quand on ferme une mine – moi, je ne connais rien là-dedans – on me dit : on noie la mine. Donc, alors un lac souterrain, ça peut exister aussi autant qu'un lac visible à l'œil nu.

2090

Donc, on nous demande des services. Nous devons donner à nos citoyens des services. Le citoyen, c'est ça qu'il demande. Du développement économique, du développement économique, Monsieur le maire, quand est-ce qu'on va avoir une entreprise qui va venir chez nous? Monsieur le maire, combien d'emplois et puis, ainsi de suite.

2095

Donc alors, nous autres, moi, je pense qu'il y a d'autres raisons aussi, on a besoin du développement économique pour faire du développement social, communautaire, culturel, sportif. C'est ça que nos citoyens nous demandent. De mettre à leur service et à leur disposition, des infrastructures de qualité, mais des infrastructures qui coûtent cher. Et je pourrais, si j'avais beaucoup de temps, vous donner le prix de nos infrastructures, vous donner combien ça coûte les projets, les dettes qu'on a, ça prend des projets comme ça pour payer nos dettes et pour créer du développement économique. Et c'est pour ça, à la ville d'Amos, nous avons un service de développement économique où on demande à notre directeur du Service de développement économique d'être proactif. Active, parce qu'elle est une femme, en tout cas.

2100

2105

Donc, nous sommes d'avis que ce projet-là va nous apporter du beurre sur la table et c'est de ça dont on a besoin. C'est sûr et certain qu'il va y avoir des impacts environnementaux, mais j'ai jasé souvent, plusieurs fois, avec les gens de Royal Nickel et je leur ai posé des questions, je leur ai posé des questions et puis ce n'était pas des questions, je dirais, des questions par condescende, là. C'était des questions sérieuses.

2110

Donc, je n'ai pas été poser des questions, parce que les questions que j'aurais posées avaient déjà été répondues. Et cette première partie du BAPE était là beaucoup plus pour poser

2115

2120 des questions au promoteur et je pense qu'il y avait des bonnes questions qui ont été posées
au promoteur et il avait répondu en toute franchise. Les questions qu'il ne savait pas, bien, il dit
qu'il va le faire, il va s'informer. Et puis moi, normalement, pourquoi un BAPE? Et bien c'est
parce que le BAPE, il est là pour faire des recommandations et je pense que les
recommandations, ça va être des recommandations pertinentes. Et quant à poser un jugement
de valeur pour dire : ah, il va dire oui, mais il ne va pas le respecter. Moi, je pense qu'il faut faire
confiance parce que ces gens-là – Amos, c'est une petite ville. L'Abitibi-Témiscamingue c'est
une grosse région, mais on est seulement cent quarante-trois mille (143 000), on se rencontre
que ce soit à Val-d'Or, à Rouyn, on ne peut pas se cacher.

2125 À un moment donné, ces promoteurs-là, on va les voir et on va leur dire en face s'ils n'ont
pas respecté leurs promesses. Et je pense que moi, ce n'est pas à moi de faire le policier. Il y a
des règles, il y a des lois, puis quant à accuser toutes les minières, moi, j'ai de la misère à dire.
2130 *Ab uno disce omnes*, le principe de la généralisation, ça, là, me fatigue. Parce qu'un noir a volé,
tous les noirs sont voleurs. Moi, je ne suis pas responsable des noirs qui volent. Donc, alors, on
va arriver...

LE PRÉSIDENT :

2135 Monsieur le maire, je pense que votre message général est bien passé.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

Oui. J'arrête, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

C'est qu'on veut se garder aussi du temps pour poser des questions pointues.

2145 **M. ULRIC CHÉRUBIN :**

Mais ce n'est pas parce qu'il y a une minière qui s'est mal comportée qu'on doit dire
toutes les minières sont pareilles.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous êtes bien entendu là-dessus. Et j'aimerais vous ramener précisément aux
attentes que vous avez pour Amos, parce que, bon, le projet se réalise à une trentaine de
kilomètres d'Amos, dans une municipalité qui est Launay, qui est la première concernée, si on
veut. Les retombées qu'Amos escompte de ce projet-là, éventuellement en termes de
2155 développement, comme peut-être d'obligations ou d'attente industrielle, quelle forme ça prend.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2160 Nous sommes une ville de service, Monsieur le président, et dans le domaine minier, on a
des services de qualité à offrir, on a des biens aussi à offrir à la minière et on pense qu'il y a de
nos entreprises qui vont être capables de vendre des biens et services à la minière, et nous
avons aussi des citoyens qui travaillent jusque dans le nord, Goldcorp, qui travaille même
jusque dans Nunavik, dans la mine de nickel qui est là-haut. On pense que ce projet-là va leur
2165 permettre de se rapprocher de leurs enfants, de leur femme et de leur famille et éviter le « fly-in,
fly-out », parce qu'à Amos, ils peuvent venir travailler et retourner le soir dans leur foyer. Donc,
on pense que tout ça, c'est un plus pour la ville d'Amos.

C'est sûr et certain qu'il peut même y avoir des jeunes qui sont aux études qui peuvent
venir, revenir dans la région, donc c'est un projet, je pense, qui a peut-être des inconvénients,
2170 mais quand je regarde les bienfaits et les avantages et les inconvénients, donc je me suis dit : la
ville d'Amos a tout intérêt à appuyer un projet comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2175 D'accord. J'aimerais vous demander, parce qu'on a vu dans votre mémoire que vous
faisiez allusion à la volonté de la ville d'encourager le développement résidentiel, vous avez des
programmes de crédit de taxe qui sont en vigueur?

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2180 Vous avez vraiment lu le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

2185 On essaie de faire nos devoirs, Monsieur le maire.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2190 Oui, oui, c'est bien, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais savoir si, est-ce que ces programmes de crédit sont très récents ou si, après
quelques années, vous avez déjà pu en mesurer les répercussions?

2195

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2200 On a vu déjà le bienfait de ces programmes-là parce qu'on avait un problème de loyer et
de promoteur, et ça a permis à certains promoteurs de construire des immeubles
multilogements et déjà l'effet se fait sentir, parce que ça vient, ce n'est pas encore tout à fait
correct, on en a besoin de d'autres, aussi, immeubles locatifs, mais on a vu déjà qu'il y a le taux
2205 d'occupation, d'inoccupation a diminué, donc on travaille dans le même sens. Et on n'empêche
pas les gens de rester à Launay, Monsieur le maire dit qu'il est capable d'accueillir deux cents
(200) de plus, mais sur mille deux cents (1 200), on espère qu'il y a au moins cinq cents (500)
ou six cents (600) qui voudraient rester à Amos, une ville où il y a beaucoup d'infrastructures,
santé, éducation, sportif, culture, tout.

2210 Donc alors, s'il y a des gens qui veulent rester à Launay ou à Trécesson, qui est une très
belle place aussi, donc alors nous autres, on est prêts, on est capables d'accueillir une certaine
quantité de population, parce qu'on a des infrastructures pour, donc alors l'eau potable, on en a
en masse, peut-être l'eau usée, ça peut être problématique un petit peu, mais comme avait dit
monsieur Charest à un certain moment donné : « Nous sommes prêts ».

2215

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2220

Mme MARISE THIBAUT :

Excusez-moi, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2225

Oui, Madame?

Mme MARISE THIBAUT :

2230

Je voulais tout simplement rectifier au niveau du taux d'inoccupation, pardon, on vise à
l'augmenter et non à non à le diminuer.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2235

Oui, oui, plutôt.

LE PRÉSIDENT :

2240

C'est le genre de phrase un peu compliqué. Voilà. Merci.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2245

Taux d'occupation, d'inoccupation, des fois on butte dessus.

LE PRÉSIDENT :

2250

Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

2255

Vous avez fait référence à LVL qui est l'entreprise qui a fermée en 2008, si je ne m'abuse?

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2260

Qui a fermé, oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

Quels ont été les impacts que vous avez constatés lors de cette fermeture?

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2265

Mon Dieu, Madame, pour une petite ville comme Amos, perdre du jour au lendemain deux cents (200) emplois, c'est catastrophique. On a réussi à passer à travers parce que c'était des jeunes. Vous avez, les jeunes ils sont mobiles, ils ont réussi à se caser, mais si on avait retrouvé ce nombre d'emplois perdus, eh bien, on serait aujourd'hui dans le plein emploi, on serait heureux. Et puis quand on arrive pour faire le budget, eh bien on ne se serait pas arraché les cheveux, regarde, il ne m'en reste presque plus, là.

2270

LA COMMISSAIRE :

2275

Très bien. Donc, je comprends que les impacts se sont fait sentir principalement au niveau des emplois?

2280

M. ULRIC CHÉRUBIN :

Oui, oui.

2285

LA COMMISSAIRE :

Donc au niveau budgétaire aussi, si je comprends bien?

2290

M. ULRIC CHÉRUBIN :

Ah, bien oui. Moins de gens qui payent de taxes et puis moins de gens qui font rouler l'économie et puis moins d'enfants aussi qui vont à l'école, c'est un tout, c'est une roue qui tourne. Donc alors, l'économie, c'est ça, Madame. C'est une roue qui tourne et puis quand la roue tourne, elle tourne, elle tourne, elle tourne.

2295

LA COMMISSAIRE :

Et dans ce contexte-là, est-ce que vous avez déjà discuté ou entrepris des réflexions à l'interne sur, advenant le cas où le projet s'implanterait, donc sachant qu'il y a un début et une fin, est-ce que c'est déjà des éléments auxquels vous avez réfléchi?

2300

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2305

On sait très bien, une mine a une durée de vie, Madame, et puis on nous dit ici trente-trois (33) ans. Moi, je pense que trente-trois (33) ans, dans trente-trois (33) ans, je ne serai plus là. Mais par contre, ma petite-fille aura le temps de faire des enfants et des enfants qui iront à l'école et puis qui vont encore continuer à faire en sorte que la ville d'Amos soit une ville, en plus d'être belle, mais ça va être une ville prospère. Et puis c'est ça que je veux, moi, et les citoyens m'ont élu pour ça. Ils m'ont élu pour ça. Et l'environnement, moi, j'y crois et je n'ai pas besoin de leçon sur le plan environnemental. Je le sais, c'est important. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi, surtout de faire fi de l'environnement.

2310

LA COMMISSAIRE :

Très bien

2315

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

2320

LA COMMISSAIRE :

Oui. Merci.

2325

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur le maire. Merci, Madame Thibault.

M. ULRIC CHÉRUBIN :

2330

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2335

Et on va prendre un pause d'une dizaine de minutes, je pense qu'on l'a bien méritée tout le monde.

2340

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2345

2350

2355

2360

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
JEAN-MAURICE MATTE**

2365

LE PRÉSIDENT :

2370

Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous asseoir, on va finir ça en beauté. Alors, Mesdames, Messieurs, nous reprenons et j'invite devant moi, devant nous, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. Bonjour Messieurs.

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2375

Bonjour. Alors, un deuxième élu en ligne.

LE PRÉSIDENT :

Ça nous fait grand plaisir de vous voir.

2380

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2385

Vous êtes Monsieur Jean-Maurice Matte, c'est ça?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2390

Jean-Maurice Matte, président de la Conférence régionale des élus, je suis accompagné de Jean-François Turcotte, agent de développement responsable du dossier des ressources naturelles.

2395

Monsieur le président, bonsoir, Madame la commissaire, et je voudrais en profiter pour saluer Monsieur le maire, Monsieur Gilbert, maire de Launay, lui souhaiter bonne chance avec ce beau projet et on comprend que Launay n'a pas eu une période facile depuis la fermeture de l'usine, alors on espère que ce projet-là va vous permettre de relancer votre municipalité, Monsieur le maire.

2400

Alors, bien il nous fait plaisir d'être devant vous ce soir. La Conférence régionale des élus est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional. Notre principale mission vise à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel

et communautaire de la région. Et tout ça, en contribuant à la compréhension des divers enjeux régionaux et en favorisant la concertation autour de ceux-ci.

2405

Pour nous permettre de faire notre travail correctement au niveau des ressources naturelles, la Conférence régionale des élus a mis en place une Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire, composée de gens des différents secteurs d'intérêt au niveau des ressources naturelles, dont deux personnes en lien avec les responsabilités mines, dossiers mines. Et pour l'aider encore plus dans sa réflexion, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire s'est dotée d'une table régionale des ressources minérales.

2410

L'Abitibi-Témiscamingue, c'est la principale région minière du Québec : vingt-trois (23) à vingt-sept pour cent (27 %) des investissements miniers du Québec sont faits ici, un point quatre milliard (1,4 G\$) en 2010, zéro virgule huit milliard (0,8 GM) en 2013. C'est trois cent soixante-dix (370) entreprises, onze mille (11 000) emplois, masse salariale de quatre cent quatre-vingt-neuf millions de dollars (489 M\$). Donc, c'est majeur.

2415

La population de la région vit une relation de proximité avec l'industrie minière et, en général, la population de la région est très favorable aux activités minières. Au fil des années, les mentalités ont changé ou ont grandement évolué. Les citoyens et les citoyennes souhaitent de plus en plus être consultés, considérés lors du développement de projets miniers dès l'exploration. Tout ça dans un objectif d'être en mesure de s'assurer de minimiser les impacts environnementaux, maximiser les retombées locales et régionales, minimiser les conflits, harmoniser les usages du territoire et planifier l'après-mine.

2420

2425

Les nouveaux concepts d'exploration et d'exploitation minière qui s'en viennent où on parle maintenant des nouveaux projets, large tonnage/faible teneur, amènent autour des zones habitées, évidemment, son lot d'inquiétudes. Les décideurs de plusieurs entreprises minières, au cours des dernières années, ont choisi de se rapprocher des citoyens, et on le voit de plus en plus, et de modifier ou d'amener une évolution dans leur façon de faire et de consulter la population dès le début du projet.

2430

Comme Conférence régionale, on se permet de parler ainsi parce qu'on a été très actifs au cours des dernières années sur les trois ou quatre moutures de la *Loi sur les mines*. Il y en a eu peut-être quatre, au cours des cinq, six dernières années, et la Conférence régionale a organisé, en 2010 et en 2011, deux forums miniers importants qui ont mobilisé plus de cinq cents (500) personnes et qui avaient comme objectif d'amener une plateforme de dialogue permettant une discussion constructive et d'amorcer une réflexion collaborative sur les conditions d'acceptabilité sociale du développement minier en Abitibi-Témiscamingue.

2435

2440

2445 Le consensus était général, la population est favorable au développement minier, mais
2450 sous certaines conditions et je vais vous en nommer six : le respect de la collectivité locale et
autochtone par une meilleure intégration de la vision des communautés d'accueil avant,
pendant et après l'exploitation minière; le respect de l'environnement, particulièrement en ce qui
concerne la protection de la qualité de l'eau et la restauration des sites; l'accès à une
information neutre, crédible et accessible aux citoyennes et citoyens; une communication
honnête et continue entre les parties prenantes; l'harmonisation essentielle des usages du
territoire afin de limiter les conflits et des moyens d'assurer le legs d'un milieu sain et prospère
aux collectivités minières.

2455 Alors, c'est sur l'ensemble de ces bases que la Conférence régionale des élus a produit
un avis sur le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay. Et notre avis a été
également appuyé par les éléments des principes de la planification stratégique de la région de
l'Abitibi-Témiscamingue qui sera déposée dans deux jours à Amos, donc le 12 juin, qui est la
planification stratégique 2013 – 2018 de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

2460 Le premier principe : l'humain au cœur du développement. Sur ce principe, la Conférence
régionale tient à souligner au BAPE qu'elle reconnaît à la compagnie Royal Nickel Corporation
son approche innovante d'information, de consultation et de communication ayant permis aux
citoyennes et aux citoyens, à la Première Nation d'Abitibiwinni et aux groupes d'intérêt
régionaux de participer au développement de ce projet.

2465 Un autre enjeu mainte fois soulevé a été la planification de la restauration des sites
miniers par les compagnies minières. Royal Nickel propose sa propre vision de la fermeture du
projet, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se spécialise dans la recherche et le
développement dans le domaine minier et également le Centre technologique de résidus
industriel du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a lui aussi des activités de recherche appliquée
aux résidus miniers.

2470 Donc, la Conférence régionale encourage la compagnie Royal Nickel Corporation à
poursuivre son dialogue sur la restauration globale du site et son utilisation après la fermeture
de la mine avec les communautés concernées, à assumer un leadership sur le plan de la
recherche et des avancées technologiques concernant la restauration et à collaborer avec
l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique des résidus
industriels, concernant la recherche et le développement dans le domaine minier.

2480 Le deuxième principe de la planification stratégique : un milieu de vie de qualité pour
toutes les générations. Il est essentiel que les activités humaines soient respectueuses de la
capacité de soutien des écosystèmes. Le projet Dumont aura une empreinte importante sur
l'environnement et le site sera complètement modifié après son exploitation.

2485 Lors du deuxième forum organisé par la Commission régionale des ressources naturelles
et du territoire, le thème était : les mines à ciel ouvert. L'un des éléments qui est ressortis de
cette journée, la nécessité d'effectuer une analyse adéquate et approfondie des impacts
cumulatifs de l'exploitation de mines à ciel ouvert sur l'ensemble de la région, et ce, tant sur le
plan environnemental que social et économique. À cet effet, le vérificateur général du Québec a
signifié cette lacune concernant la *Loi sur la qualité de l'environnement* et il a recommandé au
2490 gouvernement de se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets
cumulatifs des activités projetées et de la capacité d'appui du milieu récepteur.

2495 Alors, la Conférence régionale tient à rappeler au gouvernement du Québec que le
vérificateur général lui a recommandé de se doter des moyens permettant une meilleure prise
en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de soutien du milieu
récepteur.

2500 Le troisième principe de notre planification stratégique : une économie durable. Il est
important que la gestion des ressources minérales permette d'assurer le legs d'un milieu de vie
sain et prospère aux collectivités minières de même que la pérennité de l'industrie minière en
assurant sa compétitivité sur le plan mondial.

2505 À cet effet, la Conférence régionale s'est dotée de deux outils : le premier outil, et vous
l'avez rencontré cet après-midi, c'est la mise en place d'un Comité de maximisation des
retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue, le ComaxAT. Le
ComaxAT vise à favoriser la concertation et la synergie des intervenants de l'Abitibi-
Témiscamingue, afin de développer des stratégies et des outils performants pour que les
entreprises et les travailleurs de la région profitent au maximum de la réalisation des travaux
majeurs. Et un des projets majeurs, c'est le projet Dumont. Le ComaxAT est arrivé avec un
2510 deuxième outil qui est le Guide des bonnes pratiques en matière des retombées économiques
régionales des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue.

2515 La recommandation : la Conférence régionale souhaite que la compagnie Royal Nickel
Corporation procède à la signature et subséquemment à la mise en œuvre du Guide des
bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets majeurs en
Abitibi-Témiscamingue. La Conférence régionale souhaite que le BAPE inscrive cette
recommandation dans son rapport comme mesure supplémentaire d'acceptabilité sociale du
projet.

2520 On félicite Royal Nickel pour sa manière de travailler à une meilleure compréhension de
son projet d'exploitation et c'est sur la base de cette bonne collaboration qu'on souhaite que la
compagnie collabore avec le ComaxAT et les retombées de ce type de projet doivent, dans un
premier temps, profiter au milieu hôte, dans un deuxième temps à la MRC et dans un troisième
temps à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

2525 De par le caractère non renouvelable, un projet minier n'est évidemment pas durable;
alors, on doit s'assurer un héritage et un legs durable. Le démarrage peut impliquer des impacts
fort positifs, mais la fermeture, et on en parle un peu depuis tantôt, peut s'avérer dévastateur
pour une communauté. La recommandation : la Conférence régionale des élus recommande au
2530 gouvernement du Québec de s'assurer de la mise en place du comité sur l'après-mine tel que
promis par Royal Nickel Corporation.

Également, la Conférence régionale des élus recommande que le gouvernement du
Québec et Royal Nickel Corporation accompagnent, et ce, dès le début de l'exploitation de la
mine, les communautés locales et régionales dans leur planification de la diversification du
2535 développement socioéconomique de l'après-mine. Et l'objectif de tout ça, c'est de travailler sur
les cycles miniers. Donc, la Conférence régionale recommande au gouvernement du Québec
de mettre en place un fonds socioéconomique régional dédié au soutien du développement
durable de l'Abitibi-Témiscamingue, dont l'objectif serait d'assurer la vitalité à long terme des
2540 collectivités minières et de la région. Ce fonds serait financé à partir des retombées et
redevances engendrées par l'exploitation des ressources minérales. Cet outil devrait être
administré par le milieu régional.

Toujours sur le principe d'une économie durable, les impacts du projet Royal Nickel, le
projet Dumont va avoir des impacts non seulement sur la circulation routière, mais également
2545 sur le transport des marchandises, ce qu'on souhaite préférablement par train, et la région a
toujours eu pour objectif de favoriser une plus grande utilisation du réseau ferroviaire pour le
transport de marchandises.

La recommandation : la Conférence régionale recommande au gouvernement du Québec
2550 de voir au renouvellement des infrastructures ferroviaires de la région par des représentations
auprès du gouvernement du Canada et de la compagnie Canadien National afin de favoriser
une plus grande utilisation du réseau ferroviaire, le réseau ferroviaire qui a un problème
d'entretien, de renouvellement de ses infrastructures, mais également un problème
d'équipement adéquat, d'équipement ferroviaire adéquat.

2555 Le quatrième principe : la précaution et la prévention, des impacts possibles sur les eaux
souterraines. Plusieurs eskers et morènes sont situés dans un contexte géologique favorisant la
filtration et la rétention d'eau souterraine d'une très grande quantité, dont les eskers de Launay.
Ce que j'ai pu comprendre tantôt c'est qu'elles ne couvraient que soixante pour cent (60 %) du
2560 territoire de Launay et de Saint-Mathieu-Berry.

La préoccupation : la Conférence régionale tient à souligner la valeur importante que la
population de l'Abitibi-Témiscamingue accorde aux aquifères présents dans les formations
granulaires comme l'esker de Launay et souhaite que cette question soit analysée

2565 attentivement par le BAPE dans la rédaction de son rapport et des recommandations qu'il émettra au gouvernement du Québec.

2570 Au niveau de la précaution, la libération de poussières de chrysotile lors de l'exploitation pourrait inquiéter et des experts devront s'y pencher. Donc, au niveau d'une préoccupation, la Conférence régionale souhaite que le BAPE analyse attentivement la question de la libération de quantités importantes de chrysotile relativement aux impacts sur l'environnement et sur la santé des populations environnantes dans la rédaction de son rapport et des recommandations qu'il émettra au gouvernement du Québec.

2575 Cinquième et dernier principe de la planification stratégique : une saine gouvernance. La Conférence régionale profite des audiences du BAPE pour encourager la compagnie Royal Nickel Corporation de poursuivre ses efforts d'innovation en matière de participation de la population à son projet au cours de l'ensemble de la durée de vie du projet.

2580 Le projet Dumont est un projet majeur et doit le demeurer, un projet majeur pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue.

LE PRÉSIDENT :

2585 Ça fait à peu près le tour, oui?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2590 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous arrivez à votre conclusion?

2595 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

J'arrive à ma conclusion, ça fait-tu dix (10) minutes?

LE PRÉSIDENT :

2600 Ça fait un bon dix (10) minutes, là.

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2605 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Douze (12), même.

2610 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

2615 On doit avoir du poser les bons gestes, Monsieur le président, pour que l'exploitation de notre sol et de notre sous-sol ait des retombées économiques maximums pour nos entreprises, un impact social minimum sur les communautés hôtes et qu'une vitalité à long terme des collectivités minières et de la région soit assurée. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2620 Merci beaucoup, Monsieur Matte. Je vous avoue qu'on a lu avec attention votre mémoire parce qu'il est dense, il y a beaucoup de stocks, ça reflète aussi des événements comme les forums auxquels vous avez fait allusion. Sur un plan purement documentaire, c'est pour ça que j'ai trois petites choses à vous demander : si votre plan stratégique devient officiel dans quelques jours après son adoption et que vous pourriez nous l'envoyer, même si la substance y est déjà pas mal, on l'apprécierait.

2625 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Ça va nous faire plaisir, oui.

2630 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

2635 Deuxième chose, je ne sais pas si c'est en annexe à des documents ou ailleurs, mais en tout cas, on a retrouvé les notes du premier forum de 2010, et on se demandait si le deuxième forum, en 2011, avait fait l'objet d'un sommaire ou de notes là-dessus?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Jean-François?

2640 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

2645 Oui. Non, il n'y a pas eu d'acte produit comme on l'a fait pour le premier forum, dans le fond. Ce qu'on a, ce qui s'est passé c'est qu'après, à la fin du premier forum ou la semaine suivante, le gouvernement annonçait une modification à la *Loi sur les mines*. Donc, nos efforts ont été consacrés à produire le mémoire, il me semble bien, sur le Projet de loi numéro 14.

2650 Donc, ce ne sont pas les actes du forum, mais ce qu'on retrouve dans le mémoire de la CRÉ sur le Projet de loi numéro 14 reprend, en très grande partie, ce qui a été dit, les consensus, les constats qu'on a faits lors du deuxième forum. Le deuxième forum qui portait, vraiment la question c'était : quelles sont les conditions d'acceptabilité sociale des mines à ciel ouvert?

LE PRÉSIDENT :

2655 Exactement, c'est parce qu'on voyait que vous aviez une réflexion qui précédait, enfin la démarche d'évaluation environnementale de ce projet-ci sur cette question-là, c'est pour ça que je revenais à ça.

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2660 Donc, on ne pourra pas vous produire d'autres documents que le mémoire sur le Projet de loi numéro 14.

LE PRÉSIDENT :

2665 Il n'y a pas de problème. Vous avez également fait un mémoire sur le Projet de loi numéro 43, qui était sur la *Loi des mines*. Si je ne me trompe pas, on les a, ces choses-là, sinon on vous les demandera. Et finalement, à un moment donné, vous faites allusion au vérificateur général. D'ailleurs, vous l'avez repris, on se demandait au rapport de quelle année ou quelles
2670 circonstances, parce que ce n'était pas indiqué, je pense, dans votre document puis on aimerait ça peut-être, nous autres aussi, aller parcourir ça. Alors, si vous aviez la gentillesse de nous donner la référence, on l'apprécierait.

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2675 Ça va être fait.

LE PRÉSIDENT :

2680 On va aller maintenant au fond des choses.

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2685 Si vous saviez tout le travail qui a été fait juste pour arriver à des nouvelles moutures sur la *Loi sur les mines*, comment le gouvernement a fait travailler les régions minières du Québec pour arriver à des commentaires sur une *Loi sur les mines* où là, les parlementaires n'étaient même pas capables de s'entendre pour l'adopter. Évidemment, on a pataugé pas mal dans les

2690 dernières années sur cette fameuse loi-là et sur les forums et... ça fait qu'on a quand même beaucoup d'informations à vous fournir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2695 Effectivement. Moi, je voulais vous demander, en retournant au fond donc des choses que vous avez abordées, puisque vous êtes des interlocuteurs à l'échelle de la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, donc comme vous l'avez dit vous-même, l'industrie minière y occupe une importance majeure, alors qu'est-ce qu'on a appris d'autres projets antérieurs, dans l'historique de la région, qui peut être particulièrement utile face à un dossier comme celui-ci? Et je pense, en particulier, à l'harmonisation entre les usages, une mine à ciel ouvert ayant une empreinte au sol beaucoup plus grande et beaucoup plus visible, par exemple, 2700 qu'une mine souterraine. Est-ce qu'il y a des choses que la Conférence régionale des élus estime avoir apprises et qui devraient guider ou être des facteurs de succès d'un projet comme le projet Dumont, s'il devait se réaliser?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2705 Je peux peut-être commencer. À la base, ce qu'on a appris, c'est qu'il fallait s'impliquer nous aussi comme organisation régionale sur l'ensemble des projets, même s'ils donnent l'impression d'une envergure territoriale.

2710 Alors, à cet effet, sur le projet Dumont ici, il y a des gens de la Conférence régionale des élus qui ont participé à plusieurs rencontres, à l'ensemble des rencontres. Alors, ce qu'on apprend, c'est qu'il faut suivre les projets nous aussi du début. À partir de là, c'est sûr que l'exemple d'Osisko nous a donné des bons paramètres aussi d'implication et de bien répondre à la communauté régionale. Alors, il y a des exemples, autant de mines souterraines que de 2715 mines à ciel ouvert qui nous portent à penser que comme organisation régionale, même si ça donne l'impression que c'est territorial, on doit, comme organisation régionale, être présents. Je ne sais pas si tu veux rajouter, Jean-François?

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

2720 Bien, dans le fond, moi, je reprends les conclusions du deuxième forum où on posait les questions sur les mines à ciel ouvert, quelles sont les conditions d'acceptabilité sociale, puis une des premières réponses que les gens nous donnaient, c'était on ne peut pas donner des conditions très précises en amont, ça se développe projet par projet. Il faut voir chaque projet 2725 parce que chaque projet est dans le fond, unique.

2730 Le projet d'aujourd'hui, on parle d'un projet de nickel en Abitibi-Témiscamingue, bon, bien, on est beaucoup plus habitués au secteur aurifère, donc déjà là, d'avoir posé en amont des conditions d'acceptabilité sociale globales, il y aurait eu des difficultés peut-être à les appliquer au projet d'aujourd'hui, parce que les références n'étaient pas là. Donc, dans le fond ce qu'on a appris, c'est que les gens veulent vraiment s'impliquer projet par projet, veulent participer à chacun des projets.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

2740 Mais, Monsieur Turcotte, si au lieu de parler de conditions d'acceptabilité sociale, je parlais de conditions pour que le processus se poursuive en évitant, ce que j'appellerais, les situations conflictuelles prématurées? Autrement dit, comment est-ce qu'on convient d'avancer ensemble? Quel genre de feuille de route on convient d'avancer ensemble? Peut-être qu'en bout de ligne, on constatera qu'effectivement, il y a des clivages qui sont difficiles à résoudre, mais éviter, si vous voulez, que les positions se polarisent, c'est faisable?

2745 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Oui, puis je pense que là, avec le nouveau régime minier qu'on a en place, il y a, en amont, les questions d'harmonisation au niveau de la planification du territoire avec les schémas d'aménagement, les orientations gouvernementales qui s'en viennent, mais je résumerais avec le fait qu'il faut maintenir un dialogue.

2750 Quand les compagnies, dès le départ, impliquent les citoyens, les gens qui vont être impactés par le projet puis donnent l'information dès le départ, puis poursuivent par la suite, c'est une de nos recommandations, de poursuivre le dialogue avec les communautés. Puis là-dessus, on voit deux aspects : il y a un aspect comité de suivi au niveau... moi, j'appellerais ça un peu la cohabitation, justement, mais il y a aussi le volet des retombées économiques et ce qui va se passer après que la mine va fermer, là. Toute la vision à long terme de l'après-mine, ça, en maintenant le dialogue sur ces deux aspects-là, on permet d'éviter les situations conflictuelles.

2760 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

2765 Le rôle de la Conférence régionale c'est de concerter les gens sur le territoire. Et nous, on n'est pas preneur pour organiser un débat sur les mines à ciel ouvert comme il est souhaité par certains intervenants en région. Nous, on est preneurs pour organiser des forums où l'industrie minière, les citoyens, les entrepreneurs, les élus vont être capables de s'asseoir autour d'une table et discuter sur les conditions acceptables de projets en général ou de projets en particulier. Alors nous, on est au niveau de la concertation, on n'est pas, on ne travaille pas au niveau des débats, ce qui aurait pu être souhaité par certains intervenants en région, là.

LE PRÉSIDENT :

2770

D'accord. J'aimerais, avant de passer la parole à ma collègue, vous amener sur la question des effets cumulatifs. Vous le voyez comme, en fait d'après ce que j'ai compris, un élément qui demeure à explorer et à comprendre. Est-ce que la Conférence régionale des élus se voit un rôle là-dedans, face non seulement au processus lui-même, mais peut-être éventuellement à des conclusions qu'il faudra en tirer?

2775

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Bien, c'est d'abord un questionnement, puis on l'a vu ce soir. Dans le fond, on se pose la question, est-ce qu'il y a une certaine forme de limite à avoir des projets de grande taille, de grande envergure sur notre territoire? On ne le sait pas, on se pose la question. Ça fait que déjà, en poursuivant, pas en l'adressant, ce n'est pas du bon français, mais en reposant la question principalement à vous, au BAPE, et ensuite pour la reléguer au gouvernement du Québec, bien, on dit : il doit y avoir un moyen de pouvoir y répondre à cette question-là, parce que nous, on n'a pas la réponse. Donc, on s'implique de cette manière-là.

2780

2785

M. JEAN-MAURICE MATTE :

On est capable d'en prendre combien des projets de mine à ciel ouvert en Abitibi-Témiscamingue? Puis les communautés sont capables d'en prendre combien puis de quelle grosseur? Il y en a un à Val-d'Or qui est fermé, il y en a un à Malartic qui va grossir, Québec Lithium, ici Royal Nickel? Donc, la population, elle en veut combien de ces projets-là? C'est quoi les effets d'un projet par-dessus un autre projet?

2790

LE PRÉSIDENT :

D'où ma question, Monsieur Matte, parce qu'en bon dialoguiste normand, parce qu'on a tous des ancêtres normands qui vont nous retourner la question, ce que je suis en train de dire c'est que la question est légitime, mais ce n'est pas nécessairement en l'adressant au gouvernement que le gouvernement va vous fournir la réponse, il va peut-être vous la retourner, la question, en disant : bien, vous autres qui baignez dans la réalité minière, quel cheminement vous nous proposez pour tenter d'apporter des réponses ou une route à suivre? Et ma question c'était : est-ce que la CRÉ se voit comme pouvant exercer une forme de leadership là-dedans?

2795

2800

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Définitivement. Définitivement. On le fait déjà puis on va continuer à le faire. On va le faire à l'intérieur de forums d'échanges et discussions et non pas à l'intérieur de débats, je le répète, mais définitivement. Et il y a une capacité entrepreneuriale en région aussi d'accepter le cumule

2805

2810 de ces projets-là. On ne peut pas tous les faire entre 2014 et 2018 avec la capacité
entrepreneuriale qu'on a. Puis on comprend qu'il y a le prix des métaux qui fait qu'il y a un bon
moment pour les faire puis un mauvais moment pour les faire, mais c'est toutes des questions
qu'il faut se poser, puis évidemment, le milieu récepteur, jusqu'à quel point qu'il est capable d'en
prendre.

2815 En même temps qu'on veut développer des projets miniers, il faut réfléchir à la
restauration de nos anciens sites miniers. Alors, c'est tout ça qu'il faut faire en même temps,
puis définitivement, la Conférence régionale des élus peut et va jouer un rôle sur cette réflexion-
là.

2820

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Drapeau?

2825

LA COMMISSAIRE :

Oui. Vous avez fait référence à différents outils, entre autres un fonds de développement
local pour l'après-mine, entre autres. Sous quelle forme, quelle en serait l'ampleur, quels ont été
les paramètres qui ont été soulevés dans le cadre de vos échanges?

2830

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2835

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a assuré un leadership au
niveau de la définition d'un fonds minier, un leadership avec la région Nord-du-Québec et la
région de la Côte-Nord, pour proposer au gouvernement du Québec un modèle de fonds minier.
Dans la volonté du nouveau gouvernement Libéral de retourner une partie des redevances de
l'exploitation des ressources naturelles dans les communautés locales, c'est de la façon qu'il
s'exprime, alors nous, on a travaillé une proposition qui a déjà été déposée, qui sera peaufinée,
qui sera redéposée au gouvernement du Québec sur un fonds minier où on souhaite recevoir
quarante pour cent (40 %) des redevances minières pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

2840

2845

À savoir si ça va – en fait pour les trois régions, parce que c'est travaillé par les trois
régions administratives – à savoir si ça va descendre dans le milieu régional, dans les
territoires qu'on appelle les MRC ou dans les municipalités locales plus impactées par un projet,
ça reste à être défini et cette discussion-là, au milieu régional, n'a pas encore été faite. Mais
c'est un fonds minier, un dossier d'un fonds minier qui a été travaillé par les trois régions
administratives et qui chemine dans les méandres du gouvernement du Québec.

2850

LA COMMISSAIRE :

2855 O.K. Mais est-ce qu'on doit comprendre que les objectifs, les finalités de ce fonds-là ne sont pas encore définis? Ou déjà, vous avez des ébauches d'objectifs? Une fois que les sommes sont revenues sur le plan régional ou local, bien, peut-être plus régional, mais qu'est-ce que vous souhaitez faire avec ces sommes-là?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2860 Il y a des ébauches, il y a aussi des recommandations qui nous viennent du gouvernement, mais pour nous, définitivement, ça doit servir à la diversification de notre économie, à amener des projets qui sont novateurs, différents puis qui vont nous permettre d'amoindrir autant les cycles miniers que les cycles forestiers – tout ça fonctionne par cycle –, donc un fonds qui va permettre de développer des projets d'entreprise qui vont être différents, 2865 qui peuvent venir, qui peuvent être différents dans le domaine des ressources naturelles comme aller n'importe où ailleurs dans le multimédia ou autre.

2870 Alors, définitivement au niveau de la diversification économique, mais il y a déjà des éléments qui descendent. Certains souhaiteraient en avoir un dix pour cent (10 %) au niveau du tourisme, certains souhaiteraient en avoir un autre pourcentage pour d'autres domaines, alors, oui, il y a des échanges à cet effet-là à l'heure actuelle et nous, on a notre position là-dessus.

LA COMMISSAIRE :

2875 O.K. Puis est-ce que vous avez un échéancier de travail?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2880 Évidemment, notre échéancier serait le plus vite possible, il va probablement falloir aller avec l'échéancier de notre bon gouvernement.

LA COMMISSAIRE :

2885 Très bien. Par curiosité, quel est votre avis sur les dernières dispositions de la loi?

M. JEAN-MAURICE MATTE :

2890 De la *Loi sur les mines*?

LA COMMISSAIRE :

Oui?

2895

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Vas-y donc Jean-François, tu l'as lue, toi, tu la connais par cœur.

2900

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

En fait, le premier message qui a été donné suite à l'adoption c'est : enfin, une loi modifiée. Ça, c'était vraiment le message premier qui était important pour... dans le fond, le milieu, autant les différents groupes d'intervenants économiques, environnementaux, sociaux voulaient qu'il y ait une nouvelle loi qui soit, que l'ancienne loi soit modifiée puis qu'elle entre en vigueur. Après quatre tentatives, c'était ça le premier message.

2905

Beaucoup d'éléments qui sont ressortis de nos forums, par exemple, se retrouvent dans la nouvelle *Loi sur les mines*. Qu'on pense à toute la notion de participation du milieu, formation de comités de suivi, tout ça, dans le fond, c'est des recommandations que la Conférence régionale faisait, puis ce n'était pas des recommandations fondées seulement sur les membres du Conseil d'administration de la CRÉ, c'était basé justement sur les activités... nos deux forums, les travaux de notre Commission régionale sur les ressources naturelles et particulièrement la Table sur les ressources minérales qui a, pendant les trois, quatre dernières années, n' presque fait que ça, travailler, faire des recommandations au Conseil d'administration de la CRÉ sur les différentes versions de la *Loi sur les mines*.

2910

2915

Donc, des questions touchant aussi le pourcentage de dépôts pour la restauration, tout ça, ces éléments-là, c'est tous des éléments qu'on défendait, donc beaucoup d'éléments qui se retrouvent dans la loi étaient défendus ou faisaient l'objet de recommandation de la CRÉ.

2920

LA COMMISSAIRE :

Donc, une certaine satisfaction.

2925

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Plus de quatre-vingts pour cent (80 %) de la dernière version de la *Loi sur les mines* reprend pratiquement en tous points la première version, donc la version 1 puis on est arrivé à la version 4. Est-ce qu'on avait besoin de cette prévisibilité? Elle n'est probablement pas parfaite, cette loi-là, mais au moins, elle est prévisible, et c'est évident que la majorité des intervenants s'entendaient sur la *Loi sur les mines*, c'est à l'intérieur de l'Assemblée nationale

2930

2935 qu'ils ne s'entendaient pas, et ça, c'est très frustrant pour une région qui attendait une loi, des entreprises minières qui attendaient une loi ou, du moins, des éléments prévisibles. Alors, de 2007 à 2012, 2013, ça a été un petit peu frustrant dans le domaine minier à ce niveau-là.

LA COMMISSAIRE :

2940 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci Messieurs.

2945 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

Merci.

2950

JEAN-PIER FRIGON

LE PRÉSIDENT :

2955 J'invite Monsieur Michel Drapeau de l'entreprise Trionex, s'il est ici. Alors, on en prend note, merci. Au moins, il nous a envoyé un mémoire.

Au nom du Complexe hôtelier Atmosphère, Monsieur Jean-Pier Frigon.

2960 **M. JEAN-PIER FRIGON :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

2965 Bonjour, Monsieur. Bonsoir!

M. JEAN-PIER FRIGON :

2970 Bonsoir! Jean-Pier Frigon. Donc, c'est un désavantage un peu de passer vers la fin, les idées ont déjà été mises, on n'invente pas la roue.

LE PRÉSIDENT :

2975

Non, mais c'est toujours bon d'entendre les propos.

M. JEAN-PIER FRIGON :

2980

Bon. Moi, je vais couvrir rapidement deux volets, je vais escamoter des notes qui ont déjà été mentionnées et je vais d'ailleurs, étant un citoyen d'Amos, je vais vous dire, j'ai félicité tout à l'heure monsieur le maire, monsieur Chérubin, dehors, pour sa présentation. Monsieur Chérubin a sa façon de faire des discours et de les imager, et je pense qu'il a couvert l'essentiel des questionnements et des prépondérances souhaitées par notre ville et notre région, parce que je pense qu'il s'est exprimé comme la ville, mais on est solidaires, dans ce projet-là. Je pense que Launay, Trécesson et Amos sont solidaires dans ce projet-là. Ça fait que je pense que monsieur le maire a bien représenté l'opinion des citoyens d'Amos et des trois autres municipalités.

2985

2990

Moi-même étant en affaires depuis trente (30) ans, on vit des économies cycliques. On a parlé que c'était à cause des mines et des forêts. Le Québec au complet vit des économies cycliques également. Montréal a eu ses crises et Québec a eu ses crises puis l'Abitibi a eu ses crises. Donc, on n'est pas juste responsables des cycles forestiers et miniers, on est responsables de l'économie mondiale.

2995

Royal Nickel, l'avantage qu'elle a, on parle d'un projet au moins pour deux générations. Ce n'est pas rien, là. Deux générations. Parce que souvent, on va vouloir tirer des roches aux mines : ils viennent ici, ils ramassent, ils font de l'argent puis ils s'en aillent. Bon, ça c'est la vision des Québécois chialeux qu'on est, on n'est pas capables de voir entre les deux, on fait tout blanc ou tout noir, là. Ça fait que je pense qu'on doit concevoir qu'un projet minier de trente et un (31) ans ou trente-trois (33) ans, c'est quelque chose qui a un impact positif important pour une région.

3000

3005

Mon opinion, également, pourquoi que moi je supporte, parce que je suis un supporteur du projet de Royal Nickel, c'est que ça injecte des millions et des milliards de dollars dans une économie. J'ai dit à mon ami François Gendron : « François, quand les mines, ça brassait pas mal fort v'là un petit bout de temps, François tu promets des jobs que tu ne sauras pas comment créer puis que tu ne sais pas où trouver l'argent pour les créer, puis un paquet d'affaires, laisse les mines faire leur job. Eux autres, elles en créent des jobs. Eux autres, elles vont payer des impôts, des vrais impôts, elles vont payer des vrais salaires, les employés vont payer des vrais impôts eux autres aussi, ils vont le dépenser après ça, on va avoir des vraies taxes. Donc, au lieu de t'inventer le bon Dieu et de dire, bien, on va créer de l'emploi on ne sait pas comment, on va faire des recettes magiques politiques, laisse les mines travailler. Si tu veux leur rendre service, arrête de leur nuire. »

3010

3015 Ça fait que c'est mon opinion là-dedans, je pense qu'on doit supporter les promoteurs
miniers pour l'économie qu'ils génèrent. Ils mettent leur argent, ils risquent leur argent, ils créent
de la vraie économie. Ça, c'est important.

3020 Nous ici, dans la région, on n'a pas la chance d'avoir des gouvernements qui vont mettre
des dizaines ou des centaines de millions pour supporter des Bombardier, on n'en a pas des
Bombardier ici, O.K.? Donc Bombardier, ils sont chanceux, dans le bout de Mirabel, et cetera,
de profiter de l'argent du gouvernement puis ça génère des retombées. On n'a pas ça chez
nous.

3025 Donc, ces mines-là, elles ne demandent pas des centaines de millions de subventions, là;
elles demandent : laissez-nous opérer, on va créer de la richesse. Et, malheureusement, les
Québécois, la richesse, on voit rien que l'argent que lui va faire. Non, tout le monde en profite.
O.K.? Moi, je dis tout le temps – puis là, ça va être enregistré, mais je suis un peu comme
3030 monsieur Chérubin – même les vendeurs de brassières font de l'argent avec une mine, parce
que si l'économie roule, bien, ça se peut que le monsieur veuille gâter sa dame. Donc tout le
monde profite d'une économie minière.

Il ne faut pas penser qu'il y a juste la mine, elle va payer ses impôts, elle va aider le
gouvernement. Le gouvernement de ce temps-là court après des millions de dollars et des
3035 milliards. Bien, je pense que si on laisse la machine économique rouler, il va y avoir des amis
qui vont créer des milliards d'impôts directement et indirectement à partir de leur personnel. Ça
crée de la richesse pas seulement pour la minière, ça donne la richesse pour toute la
population.

3040 Également, mon intervention à titre de père de famille, j'ai trois enfants, vingt et un (21) à
vingt-quatre (24) ans et dans une région – je révisais hier, c'est de valeur, je ne les ai pas
amenées, les statistiques, les gens de Statistiques Québec, je crois, eux autres nous prédisent
qu'en Abitibi, bien à Amos, parce que je lisais surtout Amos, on va passer d'une population de
douze mille (12 000), puis on va descendre à onze mille (11 000) dans quinze (15) ans, vingt
3045 (20) ans.

Bien moi, je pense qu'on est capable de faire mentir ces statistiques-là. Un, je ne sais pas
où est-ce qu'ils ont pris leur boule de cristal pour nous prédire la fin de notre ville ou la baisse de
notre ville, mais si on laisse l'économie faire, si on laisse des projets comme ça venir au monde,
3050 on va les faire mentir. On va partir de douze mille (12 000), au lieu de descendre à onze mille
(11 000), on risque de monter à quinze mille (15 000) à Amos. Puis ici, Launay, c'est pareil. Ils
sont deux cents (200), s'ils montent à quatre cents (400) ou à cinq cents (500), O.K.?

3055 Pourquoi que les gens vont venir s'établir à Launay? Parce qu'il y en a qui aiment vivre en
campagne. Pourquoi qu'il y en a qui vont s'établir à Amos? Parce qu'il y en a qui veulent être

3060 proches des églises... pas des églises, je veux dire des... bien, des églises peut-être, mais proches des écoles, proches des sports. Donc, ce n'est pas à nous autres ici de décider le bien-être d'un projet ou d'un habitant. Il va habiter où est-ce qu'il veut. S'il veut habiter à Trécesson, il habitera à Trécesson, à Launay ou à Amos, mais les trois villes se tiennent. Écoute, globalement, on va tous être gagnants de voir un projet comme ça se développer ici.

3065 On entend le mot acceptabilité sociale, moi, je vais vous dire l'image v'là cinquante (50) ans, puis vous l'avez mentionné, Monsieur le président rapidement tout à l'heure, v'là cinquante (50) ans, les mines opéraient au mieux de leurs connaissances. Aujourd'hui, on opère au mieux de notre connaissance et on est cent (100) fois meilleurs que v'là cinquante (50) et je vous prédis que dans cinquante (50) ans on va être encore cent (100) fois meilleurs. Mais entretemps, il faut se développer, on ne peut pas attendre cent (100) ans. On a des enfants qui veulent des emplois, et cetera.

3070 Donc, je pense qu'on doit faire confiance au système. Aujourd'hui, on a des normes, on a des règlements et je pense que les mines sont toutes très sensibles à les suivre. L'acceptabilité sociale, ils sont là. Royal Nickel l'a démontré depuis des années, a fait des choses novatrices et a fait une démarche où est-ce que tous les gens ont confiance en Royal Nickel.

3075 Donc, je pense que ces gens-là vont être respectueux des normes et vont supporter les populations qui vont les avoir accueillies.

J'ai entendu parler tout à l'heure que les gens vivent à Malartic, O.K.?

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous demanderais de ne pas commenter.

M. JEAN-PIER FRIGON :

3085 Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez donner votre...

3090 **M. JEAN-PIER FRIGON :**

3095 Mon opinion? C'est un peu ça, là.

LE PRÉSIDENT :

3100 ... votre expérience personnelle sur Osisko, mais je ne veux pas que vous commentiez les propos d'un autre intervenant.

M. JEAN-PIER FRIGON :

3105 O.K. D'accord. Oui, c'est correct, mais je voulais juste en venir, je ne voulais pas être péjoratif là-dessus, mais ce projet-là avait des caractéristiques uniques : une mine dans une ville. Ce n'est pas facile. Ce qui n'est pas le projet de Royal Nickel. Royal Nickel est située à plusieurs kilomètres de Launay, plusieurs kilomètres de Trécesson, plusieurs kilomètres, c'est juste ça que je voulais dire, donc ce n'est pas un commentaire.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau, je l'accepte très bien, Monsieur.

M. JEAN-PIER FRIGON :

3115 Parfait. C'est dans ce sens-là tout simplement que je trouve ça drôle qu'on compare le projet de Royal Nickel à Mine Arnaud ou à une mine... nommez-les toutes, là, Osisko. Nous, puis tout à l'heure, je pense que c'est monsieur Matte qui l'a dit, on a notre réalité, on a notre projet, c'est un projet de Nickel et je pense que les gens le font bien. Donc, quand que je me fais parler de ça, j'ai un petit peu de misère à comprendre ce qu'on a voulu passer comme message.

3120 Monsieur le maire l'a dit, il est un noir, puis si on connaît un voleur noir, ils ne sont pas tous voleurs, les noirs. L'image est là.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux vous demander de tirer vos conclusions, s'il vous plaît?

M. JEAN-PIER FRIGON :

3130 Oui. Dans la même veine, j'entends parler des forestiers caribous de Val-d'Or, mais moi, si j'ai bien compris le mandat du BAPE c'est justement d'écouter les préoccupations des citoyens, regarder ce qui est légitime à être soumis à la lumière, s'il y a des choses qu'ils ont oubliées, de leur mentionner ou de leur édicter et là-dedans, bien moi, je suis rassuré parce que
3135 je fais confiance aux gens de Royal Nickel, parce qu'à ce jour, ils ont prouvés qu'ils étaient fiables.

3140 J'entends parler qu'on veut changer le paysage. Bon. Quarante-cinq kilomètres carrés (45 km²) je crois que j'entends ou quarante-trois kilomètres carrés (43 km²), on a commencé v'là cent (100) ans à changer de paysage en Abitibi, quand on a construit le chemin de fer. C'est grâce au chemin de fer que notre développement a commencé. Donc, changer le paysage, c'est une chose qu'on doit accepter.

3145 Moi, je fais des rues, je suis promoteur immobilier également et je coupe des arbres pour faire des rues, mais je le fais en toute légitimité, j'obtiens des CA du gouvernement, donc il y a des façons de faire et je développe des rues, puis je développe des maisons. Donc, changer le paysage, c'est une chose que les Québécois vivent à tous les jours. Celui-là attire un peu plus l'attention parce qu'il est plus gros, mais je pense que tout le monde le fait dans la façon de faire.

3150 Je termine en vous remerciant de m'avoir écouté puis j'ai confiance dans votre discernement pour ce projet précis là qui est Royal Nickel.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci Monsieur Frigon. Vous avez parlé de la valeur du projet en termes de milliards, tout ça, bon. Mais concrètement, quelles sont les formes que prennent les retombées d'un projet comme celui-là, éventuellement, ou comme d'autres projets miniers dans l'économie sur place? En quoi c'est des facteurs de prospérité ou comment ça se manifeste? Parce que vous avez également évoqué le côté cyclique de l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. JEAN-PIER FRIGON :

3165 Moi, je vais vous dire, en Abitibi, on est probablement, sur la planète, je vais faire attention, mais on est probablement l'une des concentrations les plus habilitées à faire des mines. À Rouyn-Noranda, on va parler, je ne sais pas si vous connaissez un petit peu l'Abitibi, à Rouyn-Noranda, on va parler de Construction Talbon, on va parler de Blais & Fils, on va parler de Moreau Électrique, et cetera, je ne me souviens plus de leur nom exact, c'est des fabricants de mines.

3170 Donc quand vous parlez, tout à l'heure on a parlé de local et régional, parce que je pense que la région se tient sur ce projet-là, donc toute la région va en profiter et on veut, on souhaite que Royal Nickel ait cette sensibilité-là régionale. Mais je pense que ça va se faire d'eau de source. Je jaisais hier avec les gens de la prison, qui font la prison ici, à Amos. Il me dit : « Jean-Pier... », parce que j'ai vu une auberge, un hôtel, j'essaie de vendre un petit peu d'hébergement, il me dit : « Jean-Pier, j'ai une mauvaise nouvelle pour toi, les gens de la région sont tous bons. Tous les sous-traitants de la région sont en train de faire la prison d'Amos. »

3180

Donc, quand vous me parlez de retombées, on est bon, on est capables de faire une mine, donc tout le monde va en profiter. Mais là, je ne vous expliquerai pas la roue économique, vous la connaissez, mais parce qu'on a des expertises minières en Abitibi que d'autres n'ont pas, on va être capables tout le monde de prospérer grâce à ça.

LE PRÉSIDENT :

3185

Très bien, je vous remercie de votre réponse, Monsieur Frigon et merci de votre intervention aussi.

M. JEAN-PIER FRIGON :

3190

Je vous en prie, bonjour.

FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD

3195

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant la Fédération des chambres de commerce du Québec, Monsieur François-William Simard.

3200

LE PRÉSIDENT :

Un mémoire, d'ailleurs.

3205

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

Oui, effectivement, on a soumis un mémoire, je pense vendredi dernier, vous avez eu le temps de le lire?

3210

LE PRÉSIDENT :

Ah, absolument, on a lu tous les mémoires, faites-vous-en pas.

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3215

Super.

3220

LE PRÉSIDENT :

Et on a été plusieurs à les lire.

3225

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

Merveilleux. Je vais juste mettre mon iPad, parce que je ne voudrais surtout pas vous décevoir et dépasser mon temps de dix minutes et je sais également qu'il est tard, donc je vais m'assurer de compléter ma présentation à l'intérieur de dix minutes, c'est une promesse que je vous fais, ce soir devant vous, solennellement, je ne sais pas si je peux le dire.

3230

Juste avant, je sais qu'on ne peut pas commenter les présentations qui ont été faites par les autres intervenants, mais je veux quand même dire, je n'ai pas eu l'occasion de lui dire personnellement, mais la présentation du maire d'Amos m'a beaucoup plu parce qu'à la Fédération, souvent on mentionne que c'est important que les maires soient présents dans les projets de développement économique, ça ne veut pas dire qu'ils donnent des chèques en blanc, mais ça veut dire, en quelque part, qu'ils aient une implication et qu'ils assument également leur rôle en tant que maire, donc parfois ce qui veut dire effectivement d'aller au front, d'aller au batte, comme on dit, et je pense que le maire d'Amos, également le maire de Launay tout à l'heure, en posant certaines conditions, mais en se montrant néanmoins favorable au projet, sont allés dans cette lignée-là.

3235

3240

Monsieur le président, Madame la commissaire, je suis très heureux d'être présent devant vous ce soir. On a parlé des nombreuses réformes ou tentatives de réformes de l'industrie minière, de la loi minière, en fait, je devrais dire, dans les dernières années. Il y en a eu quatre, il y a eu trois changements au niveau du régime de redevances minières, on a été présents sur tous ces débats-là, on a participé aux différentes Commissions parlementaires, également quand il y a eu le BAPE, par exemple, pas très loin d'ici sur Osisko, on était présents également.

3245

3250

Donc, c'est un dossier qu'on connaît extrêmement bien, on est très actifs là-dessus et on est très heureux d'être ici ce soir, c'était un peu naturel qu'on y soit, même s'il a fallu que je fasse plusieurs centaines de kilomètres pour être présent.

3255

Monsieur le président, pour débiter j'aimerais brièvement vous présenter la Fédération des chambres de commerce du Québec. La Fédération existe depuis cent cinq (105) ans, donc depuis 1904, et notre mission est de défendre avec ardeur les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

3260

Grâce à notre réseau de près de cent cinquante (150) chambres de commerce, nous représentons plus de soixante mille (60 000) entreprises et cent cinquante mille (150 000) gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie, partout au Québec. Nous avons également mille deux cents (1 200) membres corporatifs, ce qui fait en sorte que nous sommes à la fois une fédération de chambres de commerce et également la Chambre de commerce provinciale.

3265

3270

Avant de commencer ma présentation formelle, je souhaite rappeler que le 20 mars 2014, le précédent ministre de l'Environnement, Monsieur Yves-François Blanchet, annonçait qu'il confiait au BAPE le mandat de préparer, aux fins de consultation par le public, le dossier de l'étude d'impact sur le projet Dumont. Mais, Monsieur le président, ce que je souhaite surtout souligner ici, c'est que c'est le promoteur lui-même, le 1er avril dernier, qui a demandé au ministre une audience publique sur le projet.

3275

Monsieur le président, afin d'assurer sa prospérité, nous croyons, à la Fédération, que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représentent un de ses plus importants atouts indéniables. En effet, les ressources naturelles ajoutent trente et un milliards de dollars (31 G\$) au PIB du Québec, elles représentent cent cinquante mille (150 000) emplois, soit près de cinq pour cent (5 %) de l'emploi total au Québec. Et les exportations, quant à elles, sont de vingt-six milliards de dollars (26 G\$), soit environ quarante pour cent (40 %) des exportations québécoises.

3280

3285

Le secteur des mines est d'ailleurs une priorité constante pour la FCCQ, comme je le mentionnais. Nous avons formé un Comité mines et celui-ci est actif depuis plusieurs années à la Fédération, il regroupe tous les joueurs importants de l'industrie minière et s'assure que les positions que nous défendons soient toujours pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie.

3290

Je peux donc affirmer que la Fédération a une connaissance approfondie des enjeux et des intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet et c'est d'ailleurs sur ce point que j'insisterai.

3295

Je souhaite d'abord vous présenter quelques statistiques pour vous rappeler l'importance de l'industrie minière québécoise dans le développement économique régional au Québec. D'abord, l'industrie n'est pas envahissante, contrairement à ce qui est parfois véhiculé. Au Québec, vingt-deux (22) mines sont actives, soit une mine pour onze mille (11 000) claims actifs. Ces mines occupent zéro, virgule zéro, zéro, cinq pour cent (0,005 %) de tout le territoire québécois. Donc, quand on dit des choses comme on est en train de scraper le territoire, c'est une chose à laquelle évidemment on ne peut pas souscrire.

3300 Quant aux retombées économiques, elles sont impressionnantes. En effet, l'industrie
minière constitue un secteur d'activité économique parmi les plus importants au Québec avec
plus de cinquante-deux mille (52 000) emplois directs et indirects. En 2008, la masse salariale
des travailleurs directs de la filière s'élevait à un virgule neuf milliards de dollars (1,9 G\$), ses
3305 emplois se concentrent dans les trois principales régions minières du Québec, au premier chef
évidemment l'Abitibi-Témiscamingue.

Au cours des dix (10) dernières années, la valeur de production minière au Québec a
doublé passant de moins de quatre milliards (4 G\$) à près de huit milliards de dollars (8 G\$).
Donc, nous voyons à quel point ce secteur, il est vital pour l'économie québécoise, et pourquoi il
3310 faut faire en sorte d'assurer sa perpétuation, donc de donner l'aval à de nouveaux projets
comme celui de Royal Nickel, par exemple.

Maintenant, donc sur le projet spécifiquement, il importe de rappeler que depuis plusieurs
années, plus aucune mine n'est exploitée dans la région immédiate d'Amos. Par ailleurs, il en a
3315 été question ce soir, la dernière usine majeure, tous domaines confondus, à y avoir vu le jour,
soit le projet Temlam, n'a été en activité que pendant quelques années. Il constituait le premier
projet d'importance en vingt-cinq (25) ans dans la région immédiate d'Amos, plus de cent (100)
emplois ont été alors perdus lors de la fermeture.

3320 Le projet Dumont aura donc des répercussions importantes sur l'économie locale et
devrait être en activité durant plus de trente (30) ans, ce qui est très structurant pour les villes et
villages environnants. Les emplois annuels du projet sont estimés à cinq cent soixante (560) et
les emplois annuels indirects à quatre cent soixante (460).

3325 Selon un document du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
daté de 2011, les travailleurs du secteur minier recevaient, pour l'année 2008, un salaire moyen
de plus de soixante et dix mille dollars (70 000 \$) par année. Ce salaire est supérieur à plus de
deux fois le salaire moyen en 2008 et également à une fois et demie celui des travailleurs du
secteur manufacturier.

3330 Les investissements totaux pour ce projet devraient s'élever à plus de trois virgule un
milliards (3,1 G\$) avec quarante et un pour cent (41 %) de ce montant qui sera investi au
Québec et dix-neuf pour cent (19 %) en Abitibi-Témiscamingue. Seulement pour la phase de
3335 construction, les retombées économiques régionales dépasseront les deux cent douze millions
(212 M\$) et plus de deux mille cinq cents (2 500) emplois directs et indirects seront créés.

Pour les revenus gouvernementaux, c'est environ un virgule quatre milliard de dollars
(1,4 G\$) qui sera versé en impôt à Ottawa et deux virgule trois milliards de dollars (2,3 G\$) au
gouvernement du Québec sur la durée de vie du projet. Dans le contexte budgétaire actuel,
3340 puisque c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup, nous tenons à souligner que le Québec

n'a pas les moyens de se priver d'un tel projet et particulièrement la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

3345 Monsieur le président, je ne donnerai pas davantage de chiffres, car ceux que je viens de mentionner, je pense qu'ils sont éloquentes et ils illustrent parfaitement à quel point le projet est nécessaire, je dirais même essentiel pour la localité d'Amos et évidemment celle de Launay également.

3350 Monsieur le président, ce n'est pas un fait connu de tous, mais la Fédération a créé un Comité développement durable au sein de ses instances afin d'examiner de plus près les divers enjeux auxquels les entreprises peuvent faire face à cet égard, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. On en a parlé tout à l'heure, je pourrai répondre à plusieurs questions là-dessus, à savoir comment est-ce qu'on définit l'acceptabilité sociale, ce n'est pas toujours évident.

3355 Donc, la Fédération est en mesure de comprendre le processus dans lequel s'est engagé le promoteur et de le comparer à d'autres initiatives similaires dans le passé. Le promoteur a lui-même demandé au ministre une audience publique sur le projet, ce qui mérite d'être souligné. Les entreprises ne font plus les choses comme il y a cinquante (50) ans, notamment grâce à 3360 des précurseurs comme Royal Nickel Corporation. Et, évidemment, quand on a parlé tout à l'heure des sites orphelins, donc les sites qui ont été abandonnés sans être restaurés, ça émane de pratiques qui étaient des pratiques d'il y a vingt (20), trente (30), quarante (40) ans et ces des pratiques qu'on n'accepterait plus aujourd'hui et c'est tant mieux.

3365 Il est important, Monsieur le président, de revoir brièvement toutes les actions du promoteur pour favoriser l'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local et la façon dont elles s'inscrivent dans les meilleures pratiques.

3370 À cet égard, la Fédération peut affirmer sans l'ombre d'un doute que Royal Nickel Corporation a été et continue d'être exemplaire à tous points de vue alors qu'elle a mis en place une démarche volontaire d'information et de consultation. En effet, par-dessus tout, le promoteur a voulu s'intégrer de façon harmonieuse au milieu. Pour y parvenir, elle a d'abord lancé une première phase d'information et de consultation sur l'étude de pré faisabilité entre février et juin 2011.

3375 Un comité consultatif a été créé dès le départ afin de connaître l'opinion et les préoccupations des citoyens et un rapport a été produit à la fin de la première phase de consultation, rapport sur lequel le promoteur s'est appuyé pour tenir une seconde phase de consultation entre octobre 2011 et janvier 2012.

3380

Il y a eu une autre consultation qui a porté également sur les impacts environnementaux et sociaux du projet. Donc, le promoteur a fait plusieurs phases de consultation pour s'assurer que les préoccupations, les inquiétudes, parce que c'est normal que les citoyens en aient, de s'assurer que ces préoccupations-là soient prises en compte.

3385

En plus, Monsieur le président, le promoteur a mis en place des stations de suivi au Lac-Chicobi à la demande des membres de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan. Le promoteur s'est également engagé, dans le cadre de son programme de surveillance et de suivi, à maintenir les activités d'information et d'échange avec la population.

3390

Il y a eu plusieurs autres choses qui ont été faites, malheureusement je vois le temps qui file et comme je vous ai fait une promesse, Monsieur le président, je vais me dépêcher d'aller rapidement à ma conclusion, puisque de toute façon, vous avez lu le mémoire attentivement, j'en suis persuadé.

3395

Donc, la Fédération juge remarquable les efforts et la proactivité de Royal Nickel Corporation dans le cadre de ce projet qui est exemplaire à tous points de vue. Le promoteur vient de mettre la barre très haute au prochain projet minier au Québec et c'est une très bonne nouvelle, Monsieur le président.

3400

Je rappelle que le projet sera important en matière de retombées économiques, je l'ai mentionné et, par ailleurs, on souligne à nouveau que le projet s'intègre bien à son milieu d'accueil. Vous l'avez vu ce soir, les deux maires des deux localités concernées directement par le projet sont venus donner leur appui au projet, donc ça, pour nous, c'est extrêmement important, parce que oui, parfois, il y a des groupes de l'extérieur, comme nous, qui viennent dire oui ou non au projet, mais ce qui est d'abord important c'est le milieu d'accueil, et ce soir, ce que j'ai constaté, c'est que les gens étaient en faveur du projet, même si effectivement, ils demandent à ce que certaines choses soient remplies.

3405

Donc, par conséquent, nous recommandons au BAPE de recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet Dumont, Nickel Dumont donc à Launay, et je vous remercie, Monsieur le président, de votre attention.

3410

LE PRÉSIDENT :

3415

Merci beaucoup, Monsieur Simard. Je veux juste rappeler, peut-être que j'aurais dû le dire au début, mais une audience du BAPE, ce n'est pas un sondage ni un concours de popularité. On est vraiment ici pour entendre un ensemble de points de vue, de la même manière qu'en première partie, on a essayé de créer le contexte le plus favorable pour aller chercher de l'information.

3420

3425 J'aimerais vous amener sur un passage de votre mémoire que nous, on a lu, mais que peut-être – et je vous remercie d'ailleurs d'avoir respecté rigoureusement l'horaire –, mais vous ne l'avez pas mentionné, mais la compétence, en fait, des chambres de commerce, c'est d'aider les entreprises à maximiser leurs activités économiques. Donc ici, en particulier, la maximisation des retombées locales. J'aimerais vous entendre sur l'expérience, disons cumulative peut-être, que possède la Fédération sur la manière dont ça pourrait s'appliquer dans un projet comme celui-ci.

3430 **M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :**

3435 Oui. Bien, la maximisation des retombées locales c'est un sujet qu'on connaît très bien, parce que dans le Projet de loi 43 qui avait été déposé en mai dernier, en fait l'année 2013, il y avait la possibilité de la création d'un Comité sur la maximisation des retombées économiques. Nous, ce qu'on a toujours dit depuis le début dans ce dossier-là, c'est que les entreprises, c'est payant pour elles de faire en sorte que le maximum de retombées soient locales. Donc, qu'il y ait le maximum de retombées locales, parce qu'acheter des équipements, aller acheter du matériel, et cetera, c'est beaucoup plus facile lorsque c'est à proximité que de le faire à l'extérieur. Mais en même temps, il faut être conscient que ce n'est pas toujours possible.

3440 Donc, c'est impossible de dire à une entreprise : vous allez avoir soixante (60), soixante-dix (70), quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de retombées locales, parce que ça ne tient pas compte de la réalité qui est propre à chacune des entreprises. Donc, ce qu'on dit c'est : soyez bien conscients, les entreprises, inévitablement parce que c'est payant pour elles, parce que c'est toujours ça qui guide en quelque part, inévitablement, elles le font parce que c'est payant.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

3450 Un autre élément, vous faites allusion, là aussi, vous n'en avez pas parlé ce soir, mais j'ai trouvé ça peut-être nouveau.

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3455 Il était long, notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

3460 Oui, il y avait du stock dedans. Vous parlez, vous comparez le tissu économique d'Amos à celui de Matagami, vous faites état des répercussions, donc de la fermeture d'une mine là-bas. Est-ce que l'expérience de Matagami en est une, enfin, sur laquelle vous avez suffisamment d'informations pour alimenter le débat ici?

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3465 Je vais vous répondre en toute transparence, parce que dans la vie c'est toujours payant d'être transparent, la personne qui a écrit le mémoire, ce n'est pas moi et cette personne-là vient d'Amos. Donc, il connaît très bien la situation de Matagami, donc je ne m'attendais pas à parler nécessairement de cette situation-là ce soir, donc je préfère être transparent avec vous.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Non, c'est parfait, c'est que je trouvais ça intéressant comme passage là-dessus.

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3475 Oui, j'ai volontairement évité d'en parler dans mon allocution.

LE PRÉSIDENT :

3480 Parfait. Par contre, bon, comme votre mémoire sera, à partir des prochains jours, visible sur le site internet du BAPE, tout le monde pourra lire à ce sujet-là, et c'est éclairant.

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3485 Oui, absolument. Et sinon à la limite, s'il y a des gens qui ont des questions, je pourrai les mettre en lien avec notre consultant.

LE PRÉSIDENT :

3490 Très bien. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

3495 J'aurais une question. Vous avez fait référence à votre Comité mines, je me demandais, dans le contexte du projet actuel, quelles seraient les recommandations de ce comité-là? Est-ce qu'il y a des recommandations qui sont ressorties suite à vos discussions?

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3500 On n'a pas eu de discussions spécifiquement sur le Comité mines, on leur a présenté le mémoire qu'on allait déposer ici et les gens étaient favorables à ce mémoire-là, puis je vous dirais de toute façon, ça s'inscrit dans la lignée de ce qu'on fait depuis des années au niveau de nos positionnements. Donc, le projet de Royal Nickel correspond parce qu'on le dit souvent, il

3505 faut maintenant que les projets miniers soient faits dans le respect du développement durable :
ça implique évidemment l'économie, ça implique évidemment l'environnement, mais ça implique
également l'acceptabilité sociale.

3510 Et je pense que dans tous les projets miniers, on pourrait tous les sortir, et je suis pas mal
persuadé qu'en haut de la liste, celui de Royal Nickel sortirait pour, justement, les bonnes
pratiques qu'ils ont mises en application avec beaucoup de consultation, beaucoup de séances
d'information.

3515 Donc, c'est certain que nous, ça s'inscrit dans les principes qu'on défend pour comment
faire des projets de développement minier maintenant, en 2014, puis je le répète, les choses ont
changé. Parce que souvent, l'industrie porte sur ses épaules un passé, elle doit en assumer les
conséquences, mais comme toute industrie, même nous-mêmes, en tant que citoyens – je
n'étais pas là dans les années 70, disons dans les années 80 – on avait des pratiques
qu'aujourd'hui on jugerait inacceptables.

3520 Donc c'est la même chose pour les mines et c'est la même chose pour n'importe quel
secteur économique et ces mines-là ont évolué, évidemment, et maintenant, ce genre de projet
là, justement c'est précurseur pour qu'encore une fois, dans les prochains projets, on mette la
barre encore plus haute.

3525 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

3530 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3535 Alors, merci beaucoup Monsieur Simard. Et voilà.

3540

3545 **RECTIFICATION**
M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT

LE PRÉSIDENT :

3550 Je me tourne du côté des analystes pour voir s'il y a des demandes de droit de rectification? Non? Il n'y en a pas? Bien. D'accord. Monsieur Dupont? Je vais vous demander de vous avancer en avant. Je rappelle pour tout le monde que le droit de rectification sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises et puis je vous demande de le faire le plus succinctement possible.

3555 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Je vais être très bref. Donc, bonsoir Monsieur le président, bonsoir Madame la commissaire, quatre points :

3560 On a parlé, je crois, dans l'intervention des gens de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, de la présence d'un lac sur les résidus. Je veux juste rappeler qu'il n'y aura pas de plan d'eau. Il y a un étang, dans le fond, lors de l'opération du parc à résidus. Lorsque la cellule est fermée, il n'y a pas de plan d'eau qui demeure, les pentes seront reprofilées, donc c'est faux de dire qu'il y aura un plan d'eau permanent sur les parcs à résidus. Et on a d'ailleurs mentionné que la quantité d'eau contenue dans les résidus serait de soixante pour cent (60 %), donc on parle d'un résidu qui va se consolider à environ soixante-dix pour cent (70 %), donc il resterait environ une trentaine de pour cent d'eau dans le matériel, ce qui correspond à peu près à la même chose que le taux d'humidité qu'on retrouve dans un sol forestier.

3570 Deuxième point, les gens de l'Agence de santé ont parlé d'un nombre de résidences dans un rayon d'un point cinq kilomètre (1,5 km) de la fosse. Donc, il a été mentionné qu'il y avait quarante-six (46) résidences dans un rayon d'un point cinq kilomètre (1,5 km), on a regardé ça comme il faut et dans les faits, il y a quarante-six (46) résidences qui se situent entre la municipalité de Launay et celle de Villemontel, donc dans la région un peu plus rurale, le long de la route 111. Quand on regarde vraiment dans un rayon d'un point cinq kilomètres (1,5 km) de la fosse, on retrouve dix-sept (17) résidences, dont cinq qui sont déjà sous option d'achat avec Royal Nickel et une qui est déjà acquise par l'entreprise.

3580 Donc aussi, on a parlé d'études toxicologiques. Ça a été mentionné qu'il y a une étude toxicologique qui a été déposée au niveau d'une analyse de risque sur le chrysotile qui a été déposée. Depuis la dernière, la séance d'information, disons, on a complété deux analyses de risque, une sur la silice cristalline, qui a été mentionnée par les gens de la CSN, je crois, et aussi, une sur l'ensemble des métaux et des paramètres qui ont été modélisés lors des

3585 modélisations de dispersion atmosphérique, donc on parle de trente-sept (37) paramètres, ces études-là vont être déposées à la commission.

3590 Aussi, on a parlé du plan de restauration. Bien, il y a des gens qui semblaient se prononcer comme de quoi le plan de restauration n'avait pas été déposé. Juste mentionner que le plan de restauration a été déposé au ministère ainsi qu'au BAPE, donc il se retrouve dans la documentation qui est déposée sur le site du BAPE.

Fin de mes interventions.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup Monsieur Dupont.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3600 Ça me fait plaisir.

3605 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

3610 Alors, c'est ce qui met fin donc à la deuxième partie de l'audience publique. Je vous rappelle que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation de même que sur le site web du BAPE.

Madame la mairesse, je m'excuse, vous vouliez faire une intervention, une rectification? Je vous en prie, assoyez-vous. Désolé de ne pas vous avoir vue.

3615 **Mme ANITA LAROCHELLE :**

3620 Nous, à Trécesson, on n'a pas fait de mémoire, mais par contre, quand on part d'Amos pour venir à Launay, on passe chez nous. On appuie et la ville d'Amos et Launay dans le projet. Je tenais à le préciser. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3625 Merci beaucoup, Madame la mairesse.

Alors effectivement, les centres de documentation dans lesquels seront versés tous les documents et toutes les transcriptions, ça demeure ouvert tout au long du mandat et même après la sortie publique du rapport du BAPE.

3630 Ce rapport-là, bien, justement, nous, on doit le remettre au ministre au plus tard le 11 septembre prochain et le ministre donc du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aura lui-même soixante (60) jours pour le rendre public.

3635 Alors, voilà. Ma collègue donc, madame Drapeau et moi, nous tenons à vous exprimer notre appréciation, aux citoyens d'abord qui ont participé de façon exemplaire et à l'ensemble des personnes qui se sont intéressées à nos travaux, que ça soit en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience.

3640 Et nous remercions également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration, et je pense que tout le monde a bien mérité maintenant d'aller se reposer.

Alors bonne fin de soirée à tous.

3645 **AJOURNEMENT**

3650 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis hors de mon contrôle au moyen d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

3655 ET J'AI SIGNÉ :

3660 _____
YOLANDE TEASDALE,
Sténographe officielle

3665